Public Disclosure Authorized

ANNEXES

ANNEXE 1 – DUP DU PROJET DE LOM PANGAR

ANNEXE 2 – PO 4.12 DE LA BANQUE MONDIALE

ANNEXE 3 – EXEMPLES DE QUESTIONNAIRES DE RECENSEMENT

ANNEXE 4 - COMPTE RENDU DE LA MISSION DE REINSTALLATION DES VILLAGES LOM PANGAR ET LOM 2

ANNEXE 5 : COMPTE RENDU DES CONSULTATIONS MENEES PAR EDC DANS LES VILLAGES DE REINSTALLATION DANS LES ARRONDISSEMENTS DE BELABO ET DE BERTOUA

ANNEXE 6 : NOTE METHODOLOGIQUE

ANNEXE 7 : ETUDE SOCIO ECONOMIQUE DE LA ZONE DE DENG

Public Disclosure Authorized

ANNEXE 1 – **DUP DU PROJET DE LOM PANGAR**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES DOMAINES ET DES AFFAIRES FONCIERES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF STATE PROPERTY AND LAND TENURE

ARRETE N° 000414 Y.14.4/MINDAF/D410 DU 13 MARS 2009
déclarant d'utilité publique les travaux de construction du barrage hydroélectrique de Lom Pangar dans la Région de l'Est.

Le Ministre des Domaines et des Affaires Foncières,

VU la Constitution ;

VU l'ordonnance n° 74/1 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier, modifiée et complétée par celle n°77/1 du 10 janvier 1977 ;

VU l'ordonnance n° 74/2 du 06 juillet 1974 fixant le régime domanial, modifiée et complétée par celle n°77/2 du 10 janvier 1977 ;

VU la loi n° 85/09 du 04 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation et son décret d'application n° 87/1872 du 16 décembre 1987 ;

VU le décret n° 2005/178 du 27 mai 2005 portant organisation du Ministère des Domaines et des Affaires Foncières ;

VU le décret n° 2007/269 du 07 septembre 2007 portant réaménagement du Gouvernement ;

VU le dossier souche ;

ARRETE :

Article 1er : Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction du barrage hydroélectrique de Lom Pangar sur les terrains d'une superficie de 324000 hectares sis dans la Région de l'Est et dont les limites sont définies par les coordonnées ci-après :

COORDONNEES		
S	X	Y
B1	452 000 .00	635 500.00
B2	418 500.00	620 000.00
B3	395 000.00	619 000.00
B4	393 000.00	609 000.00
B5	381 500.00	600 000.00
B6	383 000.00	585 000.00
B7	346 000.00	570 000.00
B8	343 100.00	572 000.00
B9	344 200.00	576 000.00
B10	333 100.00	593 500.00
B11	330 000.00	600 000.00
B 12	334 000.00	610 900.00
B13	347 500.00	619 900.00
B14	334 000.00	623 000.00
B15	344 500.00	633 500.00
B16	369 300.00	629 100.00
B17	385 000.00	625 000.00
B18	398 000.00	625 000.00
B19	398 000.00	635 000.00

Article 2 : Le Gouverneur de la Région de l'Est constituera la commission de constat et d'évaluation comprenant :

- le Gouverneur ou son représentant.....Président ;
- le Responsable du service régional des Domaines.....Secrétaire ;
- le ou les Préfet (s) concernés ou leurs représentants.....Membre
- le Responsable du service régional du Cadastre .....Membre ;
- le Responsable du service régional de l'Agriculture.....Membre ;

- les copies des titres fonciers à exproprier entièrement ou partiellement ainsi que les dossiers des terrains en cours d'immatriculation dont les procédures ont reçu l'avis favorable de la commission consultative à la date de signature du présent arrêté.

A la fin des travaux, l'ensemble du dossier composé de pièces susvisées et de l'arrêté ayant désigné les membres de la commission de constat et d'évaluation, sera transmis au Ministère des Domaines et des Affaires Foncières pour suite de la procédure.

Article 5 : Le présent arrêté qui suspend toute transaction immobilière et délivrance de permis de bâtir sur le terrain concerné, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 13 MARS 2009

Le Ministre des Domaines
et des Affaires Foncières,

Pascal ANONG ADIBIME

ANNEXE 1 – **DUP DU PROJET DE LOM PANGAR**

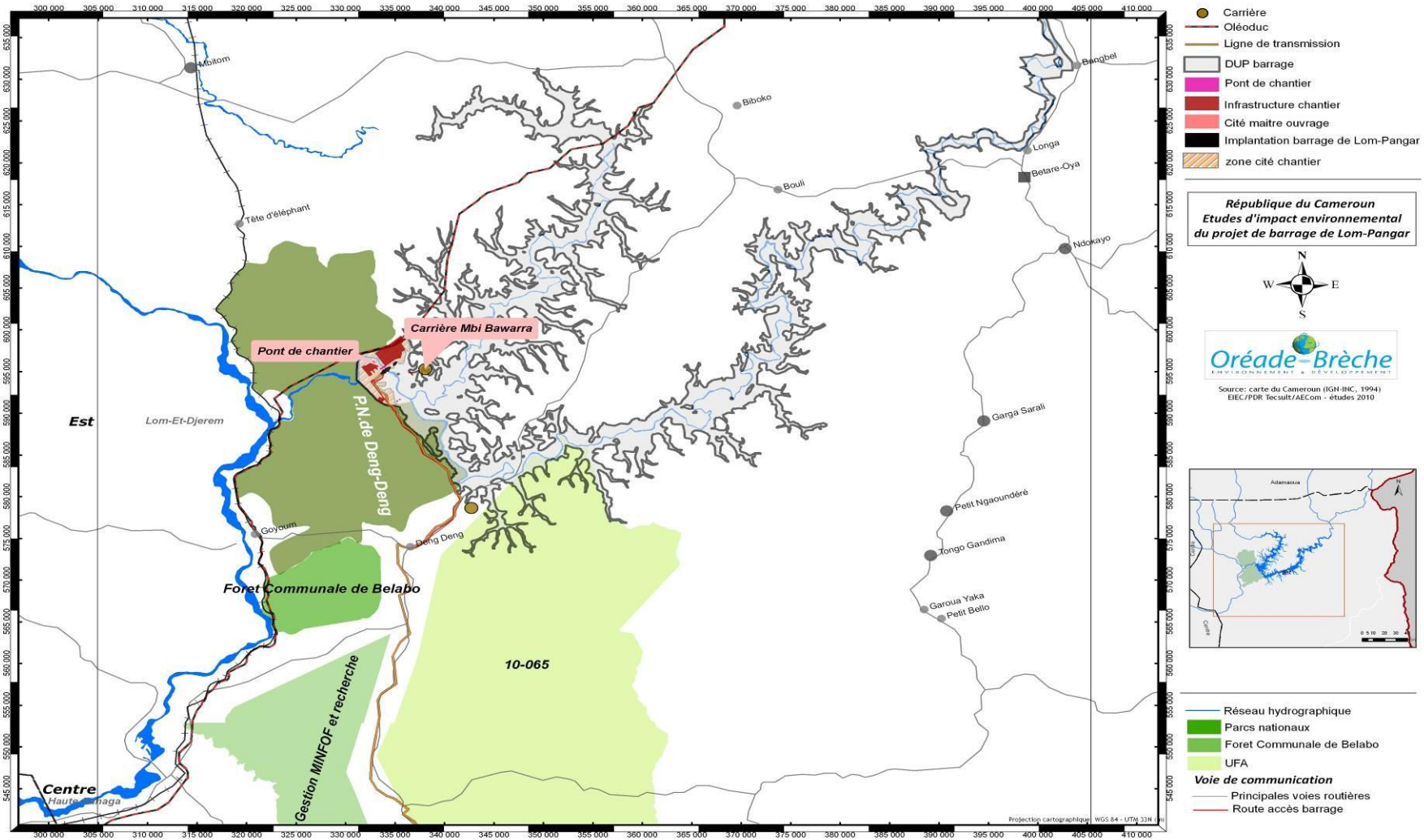

ANNEXE 2 : L'OP 4.12 DE LA BANQUE MONDIALE

These procedures were prepared for use by World Bank staff and are not necessarily a complete treatment of the subject.

Involuntary Resettlement

Note: OP and BP 4.12 together replace OD 4.30, *Involuntary Resettlement*. This OP and BP apply to all projects for which a Project Concept Review takes place on or after January 1, 2002. Questions may be addressed to the Director, Social Development Department (SDV).

---

1. The planning of resettlement activities is an integral part of preparation for Bank-assisted.1During project identification, the task team (TT) identifies any potential involuntary resettlemen2 under the project. Throughout project processing, the TT consults the regional social development unit,3 Legal Vice Presidency (LEG) and, as necessary, the Resettlement Committee (see para. 7 of this BP).

2. When a proposed project is likely to involve involuntary resettlement, the TT informs the borrower of the provisions of OP/BP 4.12. The TT and borrower staff

(a) assess the nature and magnitude of the likely displacement;

(b) explore all viable alternative project designs to avoid, where feasible, or minimize displacement;4

(c) assess the legal framework covering resettlement and the policies of the government and implementing agencies (identifying any inconsistencies between such policies and the Bank's policy);

(d) review past borrower and likely implementing agencies' experience with similar operations;

(e) discuss with the agencies responsible for resettlement the policies and institutional, legal, and consultative arrangements for resettlement, including measures to address any inconsistencies between government or implementing agency policies and Bank policy; and

(f) discuss any technical assistance to be provided to the borrower (see OP 4.12, para. 32).

3. Based on the review of relevant resettlement issues, the TT agrees with the Regional social development unit and LEG on the type of resettlement instrument (resettlement plan,

abbreviated resettlement plan, resettlement policy framework, or process framework) and the scope and the level of detail required. The TT conveys these decisions to the borrower and also discusses with the borrower the actions necessary to prepare the resettlement instrument,5 agrees on the timing for preparing the resettlement instrument, and monitors progress.

4. The TT summarizes in the Project Concept Document (PCD) and the Project Information Document (PID) available information on the nature and magnitude of displacement and the resettlement instrument to be used, and the TT periodically updates the PID as project planning proceeds.

5. For projects with impacts under para. 3 (a) of OP 4.12, the TT assesses the following during project preparation:

(a) the extent to which project design alternatives and options to minimize and mitigate involuntary resettlement have been considered;

(b) progress in preparing the resettlement plan or resettlement policy framework and its adequacy with respect to OP 4.12, including the involvement of affected groups and the extent to which the views of such groups are being considered;

(c) proposed criteria for eligibility of displaced persons for compensation and other resettlement assistance;

(d) the feasibility of the proposed resettlement measures, including provisions for sites if needed; funding for all resettlement activities, including provision of counterpart funding on an annual basis; the legal framework; and implementation and monitoring arrangements; and

(e) if sufficient land is not available in projects involving displaced persons whose livelihoods are land-based and for whom a land-based resettlement strategy is the preferred option, the evidence of lack of adequate land (OP 4.12, para. 11).

6. For projects with impacts under para. 3 (b) of OP 4.12, the TT assesses the following during project preparation:

(a) the extent to which project design alternatives and options to minimize and mitigate involuntary resettlement have been considered; and

(b) progress in preparing the process framework and its adequacy in respect to OP 4.12, including the adequacy of the proposed participatory approach; criteria for eligibility of displaced persons; funding for resettlement; the legal framework; and implementation and monitoring arrangements.

7. The TT may request a meeting with the Resettlement Committee to obtain endorsement of, or guidance on, (a) the manner in which it proposes to address resettlement issues in a project, or (b) clarifications on the application and scope of this policy. The Committee,

chaired by the vice president responsible for resettlement, includes the Director, Social Development Department, a representative from LEG, and two representatives from Operations, one of whom is from the sector of the project being discussed. The Committee is guided by the policy and, among other sources, the *Resettlement Sourcebook* (forthcoming), which will be regularly updated to reflect good practice.

Appraisal

8. The borrower submits to the Bank a resettlement plan, a resettlement policy framework, or a process framework that conform with the requirements of OP 4.12, as a condition of appraisal for projects involving involuntary resettlement (see OP 4.12, paras. 17-31). Appraisal may be authorized before the plan is completed in highly unusual circumstances (such as emergency recovery operations) with the approval of the Managing Director in consultation with the Resettlement Committee. In such cases, the TT agrees with the borrower on a timetable for preparing and furnishing to the Bank the relevant resettlement instrument that conforms with the requirements of OP 4.12.

9. Once the borrower officially transmits the draft resettlement instrument to the Bank, Bank staff—including the Regional resettlement specialists and the lawyer—review it, determine whether it provides an adequate basis for project appraisal, and advise the Regional sector management accordingly. Once approval for appraisal has been granted by the Country Director, the TT sends the draft resettlement instrument to the Bank's InfoShop.6 The TT also prepares and sends the English language executive summary of the draft resettlement instrument to the Corporate Secretariat, under cover of a transmittal memorandum confirming that the executive summary and the draft resettlement instrument are subject to change during appraisal.

10. During project appraisal, the TT assesses (a) the borrower's commitment to and capacity for implementing the resettlement instrument; (b) the feasibility of the proposed measures for improvement or restoration of livelihoods and standards of living; (c) availability of adequate counterpart funds for resettlement activities; (d) significant risks, including risk of impoverishment, from inadequate implementation of the resettlement instrument; (e) consistency of the proposed resettlement instrument with the Project Implementation Plan; and (f) the adequacy of arrangements for internal, and if considered appropriate by the TT, independent monitoring and evaluation of the implementation of the resettlement instrument.7 The TT obtains the concurrence of the Regional social development unit and LEG to any changes to the draft resettlement instrument during project appraisal. Appraisal is complete only when the borrower officially transmits to the Bank the final draft resettlement instrument conforming to Bank policy (OP 4.12).

11. In the Project Appraisal Document (PAD), the TT describes the resettlement issues, proposed resettlement instrument and measures, and the borrower's commitment to and institutional and financial capacity for implementing the resettlement instrument. The TT also discusses in the PAD the feasibility of the proposed resettlement measures and the risks associated with resettlement implementation. In the annex to the PAD, the TT summarizes the resettlement provisions, covering, inter alia, basic information on affected populations, resettlement measures, institutional arrangements, timetable, budget, including adequate and timely provision of counterpart funds, and performance

monitoring indicators. The PAD annex shows the overall cost of resettlement as a distinct part of project costs.

12. The project description in the Loan Agreement describes the resettlement component or subcomponent. The legal agreements provide for the borrower's obligation to carry out the relevant resettlement instrument and keep the Bank informed of project implementation progress.8 At negotiations, the borrower and the Bank agree on the resettlement plan or resettlement policy framework or process framework. Before presenting the project to the Board, the TT confirms that the responsible authority of the borrower and any implementation agency have provided final approval of the relevant resettlement instrument.

Supervision

13. Recognizing the importance of close and frequent supervision9 to good resettlement outcomes, the Regional vice president, in coordination with the relevant country director, ensures that appropriate measures are established for the effective supervision of projects with involuntary resettlement. For this purpose, the country director allocates dedicated funds to adequately supervise resettlement, taking into account the magnitude and complexity of the resettlement component or subcomponent and the need to involve the requisite social, financial, legal, and technical experts. Supervision should be carried out with due regard to the Regional Action Plan for Resettlement Supervision.10

14. Throughout project implementation the TL supervises the implementation of the resettlement instrument ensuring that the requisite social, financial, legal, and technical experts are included in supervision missions. Supervision focuses on compliance with the legal instruments, including the Project Implementation Plan and the resettlement instrument, and the TT discusses any deviation from the agreed instruments with the borrower and reports it to Regional Management for prompt corrective action. The TT regularly reviews the internal, and where applicable, independent monitoring reports to ensure that the findings and recommendations of the monitoring exercise are being incorporated in project implementation. To facilitate a timely response to problems or opportunities that may arise with respect to resettlement, the TT reviews project resettlement planning and implementation during the early stages of project implementation. On the basis of the findings of this review, the TT engages the borrower in discussing and, if necessary, amending the relevant resettlement instrument to achieve the objectives of this policy.

15. For projects with impacts covered under para. 3(b) of OP 4.12, the TT assesses the plan of action to determine the feasibility of the measures to assist the displaced persons to improve (or at least restore in real terms to pre-project or pre-displacement levels, whichever is higher) their livelihoods with due regard to the sustainability of the natural resource, and accordingly informs the Regional Management, the Regional social development unit, and LEG. The TL makes the plan of action available to the public through the InfoShop.

16. A project is not considered complete—and Bank supervision continues—until the resettlement measures set out in the relevant resettlement instrument have been implemented. Upon completion of the project, the Implementation Completion Report (ICR)11valuates the achievement of the objectives of the resettlement instrument and

lessons for future operations and summarizes the findings of the borrower's assessment referred to in OP 4.12, para. 24.[12] If the evaluation suggests that the objectives of the resettlement instrument may not be realized, the ICR assesses the appropriateness of the resettlement measures and may propose a future course of action, including, as appropriate, continued supervision by the Bank.

Country Assistance Strategy

17. In countries with a series of operations requiring resettlement, the ongoing country and sector dialogue with the government should include any issues pertaining to the country's policy, institutional, and legal framework for resettlement. Bank staff should reflect these issues in country economic and sector work and in the Country Assistance Strategy.

---

1. "Bank" includes IDA; "loans" includes credits, guarantees, Project Preparation Facility (PPF) advances, and grants; and "projects" includes projects under (a) adaptable program lending; (b) learning and innovation loans; (c) PPFs and Institutional Development Funds (IDFs), if they include investment activities; (d) grants under the Global Environment Facility and Montreal Protocol for which the Bank is the implementing/executing agency; and (e) grants or loans provided by other donors that are administered by the Bank. The term "project" does not include programs under adjustment operations. "Borrower" also includes, wherever the context requires, the guarantor or the project implementing agency.
2. See OP 4.12, *Involuntary Resettlement.*
3. Unit or department in the Region responsible for resettlement issues.
4. The Bank satisfies itself that the borrower has explored all viable alternative project designs to avoid involuntary resettlement and, when it is not feasible to avoid such resettlement, to minimize the scale and impacts of resettlement (for example, realignment of roads or reduction in dam height may reduce resettlement needs). Such alternative designs should be consistent with other Bank policies.

5. Such actions may include, for example, developing procedures for establishing eligibility for resettlement assistance; conducting socioeconomic surveys and legal analyses; carrying out public consultation; identifying resettlement sites; evaluating options for improvement or restoration of livelihoods and standards of living; or, in the case of highly risky or contentious projects, engaging a panel of independent, internationally recognized resettlement specialists.

6. See BP 17.50, *Disclosure of Operational Information* (forthcoming) for detailed disclosure procedures.
7. For projects with impacts covered under para. 3 (b) of OP 4.12, the analysis referred to in (b) and (d) above is carried out when the plan of action is furnished to the Bank (see para. 15 of this BP).
8. In case of resettlement policy framework, the borrower's obligation also includes preparing a resettlement plan in accordance with the framework, for each sub-project giving rise to displacement, and furnishing it to be the Bank for approval prior to implementation of the sub-project.
9. See OP/BP 13.05, *Project Supervision*.
10. The Plan is prepared by the regional social development unit in consultation with the TTs and Legal.
11. See OP/BP 13.05, *Implementation Completion Report*.
12. The ICR's assessment of the extent to which resettlement objectives were realized is normally based on a socioeconomic survey of affected people conducted at the time of project completion, and takes into account the extent of displacement, and the impact of the project on the livelihoods of displaced persons and any host communities.

ANNEXE 3 : Exemples de questionnaires de recensement

DOSSIER RECENSEMENT MENAGE

ENT		SOUS PREFECTURE	
DATE			
PAR		VILLAGE	
LE PAR		CAMPEMENT	

a. REUNION AVEC LE MENAGE

SECTION 1 –COMPOSITION DU MENAGE (DE 7 A 90 ANS)

Tableau à remplir en fonction des indications du chef de ménage.

#	Personnes du ménage	Prénom et Nom	Sexe	Age	Réside sur place	Activité principale	Activité 2
1	Chef de ménage						
2	Epouse						
3							
4							
5							
6							

Nombre d'enfants de moins de 7 ans :

D'où vient le chef de ménage :

Du village	De l'arrondissement	D'ailleurs

A quelle ethnie appartient il ?

Est il allé à l'école : oui ou non

Les enfants y vont-ils (enfants entre 6 et 15 ans)Oui ou non

ENT	

SECTION 2 –REVENUS DU MENAGE

Il est quasiment impossible d'avoir des éléments sur les dépenses. Aussi, nous nous contenterons de remplir le tableau suivant qui nous permet d'avoir le niveau de production et le produit des ventes, ce qui donne déjà des indications fort intéressantes sur le revenu du ménage.

Nom du produit agricole et autre	*Production consommée en kg ou sacs*	*Quantité vendue en kg ou en sacs*	*Prix de vente au kg ou du sac*	*Prix de vente total*

SECTION 3 – BIENS DU MENAGE

1) Champs

Identifier toutes les champs occupées et/ou utilisées par le ménage avec le chef de ménage sur la base du tableau ci-dessous puis visiter les parcelles et remplir une FICHE Champ pour chaque champ potentiellement affectée. Pour les surfaces, les indiquer sur le tableau après visite des champs

#	Localisation (nom et coordonnées)	Surface (m^2)	Usage (*)	Durée de la jachère
1				
2				
3				

(*) 1 2 3 4 5 6

Jardin et verger bas fond culture sur brulis pâture forêt secondaire ou jachère autre – à préciser

Indiquer aussi si ils sont propriétaires ou non (métayage, prêt)

Si non, nom et adresse du proprétaire

ENT	

2) BATIMENTS

Identifier tous les bâtiments occupés et ou utilisés par le ménage avec le chef de ménage sur la base du tableau ci-dessous, puis visiter les bâtiments et remplir une FICHE BATIMENT pour chaque bâtiment potentiellement affecté . Pour les surfaces, les indiquer sur le tableau après visite des batiments

Types de batiment	Surf. totale
Maison	
Case	
hutte	
Poulailler	
Grenier	

3) CHEPTEL

Nature	**Nombre**
Bovins	
Ovins	
Caprins	
Volaille	
Autres	

4) AUTRES BIENS DU MENAGE

Véhicules, appareils (TV, radio, , etc…), autres :

SECTION 4 – SANTE / VULNERABILITE

Personnes handicapées ou chroniquement malades dans le ménage et information sur leur handicap/maladie :

Très jeunes enfants (moins de 2 ans) dans le ménage et information sur leur santé :

Personnes de plus de 65 ans dans le ménage et information sur leur état physique :

Décès dans le ménage dans la dernière année et cause :

SECTION 5 – DIVERS

Avez vous un compte bancaire : Oui / Non

Si Oui, où :

ENT	

Appartenez vous à une tontine

Participez vous à des activités communautaires telles que caisse villageoise, coopérative, association de jeunes ou de femmes, autre :

SECTION 6 – PROJETS DANS LA PERSPECTIVE DE LA REINSTALLATION

Dans l'hypothèse où le Projet nécessiterait votre déplacement et votre réinstallation, quels sont souhaits sur les points suivants (poser les questions sous forme ouverte, ne suggérer les réponses que si la personne demeure sans réponse) :

- **Lieu d'installation souhaitée:**
- **Activité après réinstallation :** la même ou autre
- **Conditions de réinstallation** :
  - *Maison d'habitation : préférez vous*
- *la reconstruire vous-même ou par le projet*
- *avec quels sortes de matériaux , les mêmes ou d' autres : les citer*
- A*utres conditions (ex près de ses anciens voisins, près d'une route ?)*
  - *Terrains* agricoles: Conditions prioritaires que doivent remplir les terrains de réinstallation :
    -
    -
  - *Autres biens (tombes)*: Conditions d'indemnisations ou autres
  - *Assistance extérieure (* formation, assistance en nature, autre)

ENT	

b. **VISITE DES CHAMPS**

SECTION 1 – FICHE CHAMP N °1 : AUTOUR DE LA MAISON

1– Croquis et mesures

Reporter les dimensions caractéristiques en mètres –

Surface totale :

2 – Cultures Pérennes

Remplir le tableau ci-dessous en comptant tous les arbres d'un type donné comme indiqué ci dessous, Inclure les arbres de brousse non cultivés se trouvant sur la parcelle.

Espèce (nom français ou nom local)	*Nombre*	*Espèce (nom français ou nom local)*	*Nombre*
Manguier ordinaire jeune non productif		*Avocatier jeune non productif*	
Manguier ordinaire en production		*Avocatier en production*	
Manguier greffé jeune non productif			
Manguier greffé en production			

3 – Autres cultures

Espèce	*Surface*	*Espèce*	*Surface*

ENT	

SECTION 1 – FICHE CHAMP N °2 :

1– Croquis et mesures

Reporter les dimensions caractéristiques en mètres –

Surface totale :

2 – Cultures Pérennes

Remplir le tableau ci-dessous en comptant tous les arbres d'un type donné comme indiqué ci dessous, Inclure les arbres de brousse non cultivés se trouvant sur la parcelle.

Espèce (nom français ou nom local)	*Nombre*	*Espèce (nom français ou nom local)*	*Nombre*
Manguier ordinaire jeune non productif		*Avocatier jeune non productif*	
Manguier ordinaire en production		*Avocatier en production*	
Manguier greffé jeune non productif			
Manguier greffé en production			

3 – Autres cultures

Espèce	*Surface*	*Espèce*	*Surface*

ENT	

SECTION 1 – FICHE CHAMP N °3

1– Croquis et mesures

Reporter les dimensions caractéristiques en mètres –

Surface totale :

2 – Cultures Pérennes

Remplir le tableau ci-dessous en comptant tous les arbres d'un type donné comme indiqué ci dessous, Inclure les arbres de brousse non cultivés se trouvant sur la parcelle.

Espèce (nom français ou nom local)	*Nombre*	*Espèce (nom français ou nom local)*	*Nombre*
Manguier ordinaire en végétation		*Avocatier en végétation*	
Manguier ordinaire en production		*Avocatier en production*	
Manguier grefféen végétation			

Manguier greffé en production			

3 – Autres cultures

Espèce	*Surface*	*Espèce*	*Surface*

ENT	

C. FICHE MAISON D'HABITATION

Section 1– Croquis et mesures

Reporter les dimensions caractéristiques en mètres –

Résumé des diffrents éléments en surface

	dimension	observations
couloirs		
véranda		
Chambre 1		
Chambre 2		
Chambre 3		
Chambre 4		

salon		
autre		

Le propriétaire a t'il construit le bâtiment lui-même ? OUI / NON

- **qui l'a construit : si c'est le propriétaire, temps de travail et dépenses de matériaux**

Temps de travail	
Dépenses en matériaux en les citant)	

-
- **si c'est un entrepreneur, quel est le prix**

Section 2– Informations sur les propriétaires et occupants

	Nom Prénom
Propriétaire	
Occupant	

Section 3– Description et Etat

N° de recensement	

Etat général

1	2	3	4	5
neuf ou quasi neuf	bon	utilisable mais médiocre	non utilisable mais réparable	en ruine

Observations éventuelles sur l'état général :

Observations éventuelles sur le standing général :

Etat en détail :

	Matériaux*	Etat	Observations
Sol			
Murs			
Toiture			
Ouvertures (portes et fenêtres)			Nombre de portes Nombre de fenêtres

Observations éventuelles sur l'état des différentes parties du bâtiment :

*Typologie matériaux à utiliser :Sol :Terre battue / Ciment /; Murs : Banco / Bois/Briques de terre / Briques de terre enduit ciment / Briques cuites ; Briques de ciment /; Toit ::Paille / Tôle / Tôles & plafonds

D. FICHE CASE

Section 1– Croquis et mesures

Reporter les dimensions caractéristiques en mètres –

Résumé des diffrents éléments en surface

N° de recensement	

	dimension	observations
Couloirs ou véranda		
Chambre 1		
Chambre 2		

Le propriétaire a t'il construit le bâtiment lui-même ? OUI / NON

- **qui l'a construit : si c'est le propriétaire, temps de travail et dépenses de matériaux**

Temps de travail	
Dépenses en matériaux en les citant)	

-
- **si c'est un entrepreneur, quel est le prix**

Section 2– Informations sur les propriétaires et occupants

	Nom Prénom Adresse
Propriétaire	
Occupant	
Occupant	

Section 3– Description et Etat

Etat général

N° de recensement	

1	2	3	4	5
neuf ou quasi neuf	bon	utilisable mais médiocre	non utilisable mais réparable	en ruine

Observations éventuelles sur l'état général :

Etat en détail :

	Matériaux	Etat	Observations
Sol			
Murs			
Toiture			
Ouvertures (portes et fenêtres)			Nombre de portes Nombre de fenêtres

N° de recensement	

5)FICHE HUTTE

Section 1– Croquis et mesures

Reporter les dimensions caractéristiques en mètres –

Surface totale

Le propriétaire a t'il construit le bâtiment lui-même ? OUI / NON

- **qui l'a construit : si c'est le propriétaire, temps de travail et dépenses de matériaux**

Temps de travail	
Dépenses en matériaux en les citant)	

-
- **si c'est un entrepreneur, quel est le prix**

Section 2– Informations sur les propriétaires et occupants

	Nom Prénom Adresse
Propriétaire	
Occupant	
Occupant	

Section 3– Description et Etat

Etat général

1	2	3	4	5
neuf ou quasi neuf	bon	utilisable mais médiocre	non utilisable mais réparable	en ruine

Observations éventuelles sur l'état général :

N° de recensement	

6) AUTRES BATIMENTS ET DEPENDANCES

1) grenier

- **dimensions**
- **matériaux**
- **état : bon, médiocre, en ruine**
- **qui l'a construit : si c'est le propriétaire, temps de travail et dépenses de matériaux**

Temps de travail	
Dépenses en matériaux en les citant)	

- **si c'est un entrepreneur, quel est le prix**

2) **enclos ruminants**

- **dimensions**
- **matériaux**
- **état : bon, médiocre, en ruine**
- **qui l'a construit : si c'est le propriétaire, temps de travail et dépenses de matériaux**

Temps de travail	
Dépenses en matériaux en les citant)	

- **si c'est un entrepreneur, quel est le prix**

3) **petit poulailler**

- **dimensions**
- **matériaux**
- **état : bon, médiocre, en ruine**
- **qui l'a construit : si c'est le propriétaire, temps de travail et dépenses de matériaux**

Temps de travail	
Dépenses en matériaux en les citant)	

- **si c'est un entrepreneur, quel est le prix**

4) **puits privé**

- **dimensions**
- **matériaux**
- **état : bon, médiocre, en ruine**

N° de recensement	

- **qui l'a construit : si c'est le propriétaire, temps de travail et dépenses de matériaux**

Temps de travail	
Dépenses en matériaux en les citant)	

- **si c'est un entrepreneur, quel est le prix**

5) **autre**

Signatures

DOSSIER RECENSEMENT

Ménage ayant des biens perdus, mais sans deplacement physique

N° DE RECENSEMENT		PREFECTURE ET SOUS PREFECTURE	
DATE		CANTON	
DOSSIER REALISE PAR		*VILLAGE*	
DOSSIER CONTROLE PAR		*CAMPEMENT*	

1) Nom de la personne

2) Surface totale ennoyable utilisée pour la culture (les mesurer)

Surface Parcelle	**longueurX largeur**	**surface**
Surface Parcelle 1		
Surface Parcelle 2		
Surface Parcelle 3		

3) Utilisation de la terre

3.1) Parcelle 1

Espèces annuelles	Surface

Espèce (nom français ou nom local)	*Nombre*	*Espèce (nom français ou nom local)*	*Nombre*
Manguier ordinaire jeune non en production		*Avocatier jeune non en production*	
Manguier ordinaire en production		*Avocatier en production*	
Manguier greffé jeune non en production		*Goyavier jeune non en*	

		production	
Manguier greffé en production		*Goyavier en production*	

N° DE RECENSEMENT

3.2) Parcelle 2

Espèces annuelles	Surface

Espèce (nom français ou nom local)	*Nombre*	*Espèce (nom français ou nom local)*	*Nombre*
Manguier ordinaire jeune non en production		*Avocatier jeune non en production*	
Manguier ordinaire en production		*Avocatier en production*	
Manguier greffé jeune non en production		*Goyavier jeune non en production*	
Manguier greffé en production		*Goyavier en production*	

3.1) Parcelle 3

Espèces annuelles	Surface

Espèce (nom français ou nom local)	*Nombre*	*Espèce (nom français ou nom local)*	*Nombre*

N° DE RECENSEMENT

4) Possibilité de trouver des terres de remplacement ?

5) Autre activité : Pêche

Quel genre de pêche pratiquez vous

Votre revenu pêche :

Le barrage risque d'apporter des changements dans les habitudes de pêche. Qu'en pense t'il ?

- **La reconversion est elle possible** : oui, non
  - Si oui,dans quels secteurs
  - Conditions de cette reconversion (appui financier, technique…)

- **La reconversion n'est pas souhaitée**

- **Conditions de réussite de la nouvelle activité pêhe:**

- **Assistance extérieure (formation, assistance en mature, autre) :**

Signatures

- Les enquêteurs **- le chef de ménage**	**- Le chef de village**

.....

DOSSIER DE REUNION DANS LES VILLAGES DE RÉINSTALLATION

ENT		SOUS PREFECTURE	
DATE			
PAR		**VILLAGE**	
LE PAR		**CAMPEMENT**	

1) COMPOSITION DES PARTICIPANTS A LA REUNION

Nombre :

Nom	Titre

Nombre de ménages dans le village ou le campement :

Population totale :

Ethnies :

2) INFRASTRUCTURES SOCIALES EXISTANTES

- Ecole

Nombre de classes	état	Niveau de saturation

- Centre de santé

Genre de centre de santé	état	fonctionnalité

- forage ou puits

Puits ou forage	Etat de l'infrastructure	Quantité d'eau	Qualité de l'eau

3) LEUR AVIS PAR RAPPORT AUX PERSONNES DEVANT ARRIVER (INDIQUER LE NOMBRE)

4) POSSIBILITE D'ACCUEIL

- au niveau des services

- au niveau terres
  - Surface nécessaire
  - Qualité

5) QU'EST QUE LE VILLAGE D'ACCUEIL ATTEND DE CETTE OPERATION ? CONTREPARTIES

6) Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être vérifiés (visite des installations (école, centre de santé, forage), les terres possibles doivent être vues, quantifiées et jugées au niveau de la qualité

Signature

- Les enquêteurs	**- Le chef de village**

ANNEXE 4 :

COMPTE RENDU DE LA MISSION DE REINSTALLATION DES VILLAGES LOM PANGAR ET LOM 2

Déroulement de la mission

La mission se déroule entre le 16 et le 21 novembre pour la phase du terrain en compagnie de Abed Gwét, chauffeur. Nous avons été accompagnés par le Chef de canton de Deng Kassala Dan Roger pour les principales descentes sur le terrain.

- Jour 1 : Trajet Yaoundé-Bertoua
- Jour 2 : Travail à Ouami
- Jour 3 : Travail à Ouami et à Déoulé
- Jour 4 : Travail à Mbaki et à Goyoum
- Jour 5 : Travail à Lom 2 et à Mbaki
- Jour 6 : Visite du site de réinstallation de Lom 2
- Jour 7 : Compte rendu du site de réinstallation de Lom Pangar
- Jour 8 : Travail à Lom 2 et trajet Deng Deng Bertoua
- Jour 9 : Trajet Bertoua-Yaoundé et rédaction du rapport
- Jour 10 : Finalisation du rapport

Résumé : Le travail demandé lors de cette mission consistait à voir les divers sites devant servir pour la réinstallation des villages de Lom Pangar et de Lom 2 dans la cadre de la construction du barrage de Lom Pangar et dans une moindre mesure de la création du parc national de Deng Deng. Ainsi, la démarche a consisté à aller sur les sites pressentis accompagnés des chefs de villages hôtes et à réinstaller à l'effet de s'assurer de la disponibilité des terres en qualité et en quantité tout comme des zones de pêche. Une fois cette étape dépassée, il a fallu rencontrer les populations des villages hôtes pour avoir une photographie des équipements collectifs existants tout en évaluant leur état et leur capacité à accueillir les populations actuelles et futures. Il a fallu aussi recueillir les attentes des populations hôtes par rapport à l'arrivée ceux qui sont appelés à venir s'installer non loin de chez eux. C'est ainsi que le préalable suivant a guidé le choix des sites potentiels de réinstallation :

- se trouver près de la rivière, afin de permettre la poursuite de la pêche, activité importante pour les deux villages,
- être le moins loin possible du lieu d'origine,
- être près d'écoles et de centres de santé,
- des surfaces agricoles suffisantes: 46 ha (LP) et 12 ha (Lom 2),
- pouvoir trouver 4 fois plus de terre en comptant les jachères, soit environ 180 ha et 50 ha pour chacun de ces villages,
- avoir des surfaces possibles de construction suffisantes: en comptant 500 m2 pour chaque famille, on arrive à 2,35 ha et à 0,8ha pour chacun des villages.

Pour faciliter le travail de terrain et garantir la transparence, l'équipe s'est fait accompagner par le Chef de canton durant une bonne partie de son passage sur le terrain et surtout lors des visites des sites potentiels de réinstallation ou de discussion avec les villages hôtes.

Détails de la mission

1- **LOM PANGAR**

Sites vus

La réunion a mobilisé 14 personnes et la visite 7 personnes.

- **En aval de Ouami (entre Ouamli et le fleuve Lom)**

A ce niveau la visite s'est faite en présence des chefs de villages de Ouami et de Lom Pangar. Elle a permis de constater que terrain est pentu. Il y a d'énormes exploitations agricoles où nous avons pu compter sur la zone potentielle de recasement 18 champs de bananiers, de piment, de manioc, de macabo et plusieurs arbres fruitiers appartenant à la population de Ouami.

Sur le plan purement social, l'installation des populations de Lom Pangar sur ce site signifierait selon une élite de Ouami que Lom Pangar devrait accepter de devenir un simple quartier de Ouami. C'est pour cette raison que le chef de Lom Pangar refuse de s'installer sur cette zone. Tout compte fait, l'installation de Lom Pangar serait problématique dans cette zone de réinstallation eu égard aux problèmes naturels et sociaux D'où la disqualification de cette alternative de la liste des sites de réinstallation de Lom Pangar.

- **En amont de Ouami en allant vers Deng Deng**

La réunion a regroupé 15 personnes.

Cette zone se trouve en amont de Ouami entre les hameaux de Haman (2 cases) et Déoulé (3 cases). Il s'agit d'une zone d'environ 100 hectares comprise entre l'UFA et le prochain parc national de Deng Deng. Le sol est plat, la forêt semble suffisante pour les cultures et il est possible pour ces populations de continuer la pêche en allant sur le Lom. Ce site aurait déjà été visité en compagnie de WCS qui propose que la grande partie du village se retrouve du côté de l'UFA. L'école existante de Ouami se trouve à 3 km et de l'avis des populations concernées, il n'y aurait pas de problèmes d'accès surtout que progressivement la distance entre Ouami et Lom Pangar se réduira avec les nouvelles constructions liées à l'agrandissement du village.

Avis des populations hôtes

La situation sociale semble tendue actuellement entre Ouami et Lom Pangar du fait de la proposition d'annexion de Lom Pangar par Ouami qui veut en faire un simple quartier. Le Chef de Ouami affirme que le chef de Lom Pangar avait déjà opté pour le site en amont de Haman lors d'une réunion tenue à Belabo en présence de WCS. Par conséquent il faut maintenant que Lom Pangar respecte son engagement.

Préférence de la population de Lom Pangar

Compte tenu de ce qui est évoqué ci-dessus, la population de Lom Pangar accepte de s'installer entre Haman et Déoulé. Les terres sont suffisantes en quantité et en qualité. Les habitants de Lom Pangar restent proches de l'école pour les enfants, de l'eau où ils peuvent continuer la pêche. Avec les terres disponibles, l'agriculture se poursuivra. Bien plus, une concertation a eu lieu en septembre en présence du Chef de canton de Deng Deng, des chefs des villages Lom Pangar et Ouami et du chef de famille du hameau Déoulé. Le procès-verbal de la concertation n'a pas été dressée mais une entente a été faite dans l'optique de recaser Lom Pangar sur ce lieu sollicité.

Recommandations :

Il importe de suivre les recommandations faites dans le PIR afin de garantir une meilleure insertion des populations de LP dans son nouveau site. Ainsi il faut penser aux forages, à l'agrandissement de l'école avec augmentation du nombre des salles de classes et la création si possible d'un centre de santé.

L'autorité administrative se doit de trouver des solutions définitives pour les populations de Déoulé qui estiment que Ouami, Haman et bientôt Lom Pangar et Nlendi sont installés ou le seront sur leur territoire. Par voie de conséquence, elles attendent des compensations qui vont jusqu'à la création d'une chefferie et d'une école pour eux. A cette attente, nous avons répondu qu'elle n'est pas entièrement du ressort du projet dans la mesure où actuellement, la création de novelles chefferies de 3 è dégré est gelée et que pour créer une é cole il importe de prendre en compte le nombre d'enfants en âge scolaire, l'effectif total de la population ou la distance moyenne avec les autres établissements scolaires. Or dans le cas d'espèce, l'école de Ouami se trouve à environ 4 Km du village et que la population totale du hameau de Déoulé est de 13 personnes.

2- Lom 2

La réunion a vu la participation de 8 personnes puis 4 personnes lors de la présentation du compte rendu de la tournée.

Le déplacement de Lom 2 est tributaire de la construction du barrage dont les lâchers d'eau peuvent créer des perturbations au niveau du débit de la Sanaga dont il constitue le village le plus proche.

Sites vus

Pour leur installation, trois sites ont été vus. Il s'agit de :

- la zone au sud de Goyoum (entre Goyoum et Mbaki),
- La zone située en rive droite de la Sanaga, proche de Mgbandanga,
- La zone au nord de Goyoum située entre l'actuel site de Lom 2 et Goyoum.

Pour ce qui est de la zone en aval de Goyoum, le terrain est assez pentu et coincé entre le chemin de fer, la Sanaga et le pipeline qui se trouve dans un flanc de colline. En plus, la mission catholique dispose d'une importante parcelle de terrain prise pour ses réalisations. C'est ainsi que la population de Lom 2, le chef de Goyoum et le chef de canton de Deng Deng ont refusé en bloc l'idée de réinstaller Lom 2 dans cet espace.

La zone en rive droite de la Sanaga pose le problème de chefferie. Installer Lom 2 à cet endroit signifie le mettre sous le commandement du canton Boutchaba or que présentement, ils dépendent du canton Képéré Deng Deng.

Au niveau de la pêche, la population de Lom 2 n'a pas l'habitude de venir dans cette zone bien connue d'elle pour la pratique de ladite activité.

Au niveau de la zone située entre le site actuel et Goyoum et quia fait l'objet d'une négociation, d'une visite et d'un accord avec WCS selon les déclarations des populations rencontrées, les terres sont suffisantes ; l'accès à la Sanaga est facile et les zones de pêches sont connues et même fréquentées actuellement. Ils sont proches de Goyoum (3km) et estiment que les enfants peuvent aisément fréquenter l'école publique de Goyoum. Laquelle nécessite des aménagements. Le site choisi est à environ 75 m de la piste actuelle qui va de Goyoum à Lom Pangar. On y accède en traversant le pipeline Tchad Cameroun.

Goyoum ne dispose pas de centre de santé. Un opérateur privé « clandestin » qui vivait dans le village a quitté les lieux. Ce qui contraint la population à aller soit à Deng Deng soit à Bélabo ou même à Bertoua selon l'ampleur et le type de maladie.

Les données recueillies lors de la réunion à Goyoum se présentent comme suit :

- Le village compte actuellement environ 900 personnes environ reparties dans 300 ménages contre 1500 au moment des activités de coupe sauvage de bois. Les ethnies présentes au village sont les Képéré, les Baya, les Eton, les Ewondo, Les mBoum, les Pol et quelques ressortissants du Nord Cameroun au rang desquels les Foulbé et les Toupouri.
- Le village dispose de 6 salles de classe dont l'état est moyen et dont les salles semblent saturées avec 215 élèves regroupés dans 3 salles. Il n'existe pas de centre de santé mais un particulier a de temps en temps administré des soins dans le village. Le service est jugé insuffisant et la fonctionnalité médiocre.
- Il existe trois puits dans le village dont 2 sont en panne. Un seul assure de lieu de ravitaillement pour tout le village. La qualité de l'eau est bonne même si en quantité elle reste insuffisante.
- Leur avis par rapport aux personnes de Lom 2 qui arrivent est clair : « Nous sommes d'accord pour que nos frères viennent s'installer sur nos terres » déclare le chef Batouri Bruno.
- Pour ce qui est des possibilités d'accueil, il y a des améliorations à faire au niveau de l'école et envisager l'ouverture d'une case de santé d'un centre de santé.
- Au niveau des terres, pas de problèmes particuliers car les surfaces sont suffisantes et la qualité de la terre est bonne. Néanmoins, une compensation est demandée en remplacement du terrain qu'ils cèdent à Lom 2.

Avant, le village disposait de 3 forages et un puits de CAMRAIL. Actuellement, seuls un forage et le puits situé au niveau du camp de Camrail sont fonctionnels

Avis des populations hôtes

La population de Goyoum accepte de recevoir celle qui vient de Lom 2 du fait de la parenté culturelle. Elle demande cependant que le projet l'aide à construire le CES (Collège d'enseignements secondaires) créé et qui reste non fonctionnel à cause du manque des infrastructures d'accueil. De plus, sans toutefois être précis, la population de Goyoum par la voix du chef reclame une compensation pour le terrain qu'elle cède à Lom 2. Malgré l'insistance de l'équipe de consultants, aucun contenu concret n'est donné à cette compensation attendue. Seul un participant à parler de la compensation en numéraire et en nature pour tous les villageois. A ce niveau, les consultants ont tenu à expliquer que la priorité aux ouvrages collectifs au détriment des cadeaux qui seraient adressés à des individus.

Préférence de la population de Lom 2

En lien avec les raisons évoquées ci-haut, la population de Lom 2 préfère s'installer sur le troisième c'est-à-dire celui qui se situe entre Lom 2 et Goyoum. A cet endroit, le village reste proche de son site initial et peut continuer ses activités habituelles que sont l'agriculture et la pêche.

Lieu d'accueil	Nombre d'arrivants	Demande	Existant en la matière	Proposition du consultant
Goyoum (900 habitants)	60 personnes	Construction du CES, amélioration des salles de classe du cycle primaire existant, création d'un	6 salles de salles dont trois sont en mauvais état, Pas de structure sanitaire, trous forages dont	Construction de deux salles de classe ; Construction d'une case de santé

Lieu d'accueil	Nombre d'arrivants	Demande	Existant en la matière	Proposition du consultant
		centre de santé Compensation en numéraire ou en nature	deux en panne	2 forages (1sur le site principal et l'autre à Goyoum)
Ouami (120 habitants)	Lom Pangar (250 personnes)	- 4 nouvelles classes, latrines et logement d'enseignant -1 forages - 1 case de santé	- 3 classes - aucun forage	- 4 nouvelles classes, latrines et logement d'enseignant -2 forages (un pour chaque entité - 1 case de santé
Déoulé (13 habitants)	250	Création d'une chefferie, d'une école, d'un centre de santé, compensation en numéraire et en nature, forages	Rien	Forages et concentrer les structures collectives à Ouami, compensations en nature

Par rapport aux diverses attentes de la population notamment la création d'une chefferie à Déoulé, le chef de canton a rappelé que cela est difficile pour la simple raison que l'administration a arrêté le processus de création de nouvelles chefferies. Il propose que Déoulé soi considéré comme un hameau appartenant à Deng Deng avec des représentants qui devraient sous son commandement. A cet effet, Déoulé pourra avoir un notable au niveau de la chefferie de Deng Deng. La population a accepté cette approche mais s'inquiète si d'éventuelles compensations à elle destinées passeront forcément par la chefferie.

Pour ce qui est de la problématique des terres, elle rejoint le raisonnement sus développé. Déoulé estime que Ouami, Haman et bientôt Lom Pangar et même lendji ont été ou seront réinstallés sur son territoire. Cela étant, il lui faut des compensations conséquentes. Des plaques avec l'inscription de Déoulé sont installées sur des distances importantes le long de la route. Le chef de canton reste dans sa logique de considérer Déoulé comme son quartier afin d'éviter des disputes à caractère tribal. Les intérêts de la population de Déoulé seront pris en compte mais pas en tant que village officiel organisé.

Recommandations

Même si c'est cette option qui est retenue, il importe de se rapprocher de COTCO pour définir les conditions de traversée du pipeline à cet endroit qui va nécessiter la création des voies d'accès et des aménagements divers.

En plus, nous avons besoin de la confirmation des déclarations faites par la population au sujet de l'accord du WCS sur les lieux de réinstallation. Pour ce qui est du lieu choisi pour recaser Lom Pangar, un responsable de WCS a été appelé au téléphone par le chef de canton qui a demandé que le lieu choisi se concentre davantage du côté de l'UFA et donc du côté opposé au parc national.

ANNEXE 5 :

COMPTES RENDUS ET PROCES VERBAUX DES CONSULTATIONS PUBLIQUES MENEES PAR EDC DANS LE CADRE DE LA COMPOSANTE BARRAGE DU PROJET LOM PANGAR

- Rapport des consultations publiques relatives aux indemnisations dans l'arrondissement de Bélabo

- Rapport des consultations publiques relatives aux indemnisations dans l'arrondissement de Bétare-Oya

- Consultations dans les villages de réinstallation et les campements dans les arrondissements de Bélabo et de Bétare-Oya

- Procès-verbaux des consultations

RAPPORT DES CONSULTATIONS PUBLIQUES RELATIVES AUX INDENMISATIONS DANS LE CADRE DU BARRAGE DANS L'ARRONDISSEMENT DE BELABO

Localités	Villages concernés	objets	Réaction des populations	Résolutions/Observations
Deng-Deng	Deng-Deng, Déoulé, Haman, Ouami, Lom Pangar	- Visite du site de réinstallation du village Lom Pangar - Explication du processus de réinstallation - Présentation du barème de compensation - Echanges et résolutions	- Délimitation physique du site de recasement et matérialisation des limites de chaque village ; - Prévoir les compensations collectives pour le nouveau village de Lom Pangar ainsi que les villages d'accueil ; - Améliorer les types de maison en ajoutant le plafond ; - Régler les problèmes de superficies cultivables pour les populations déplacées ; - Le barème de EDC bien que supérieur à celui de l'Etat, est inférieure à celui de COTCO - Proposition d'amélioration mais pas de proposition de prix	Les résolutions suivantes ont été prises : - le site de recasement est acquis et ne souffre d'aucune contestation ; - les villages hôtes (Ouami, Déoulé, Haman) ne se sont pas opposés et sont prêts pour une cohabitation pacifique ; - la superficie à ajouter devrait être prise dans l'UFA ; - pour EDC le barème proposé devrait subir des modifications éventuelles, et sera revu à la hausse et non le contraire ; - sortir un plan de masse avant les travaux pour mieux édifier les populations. - EDC prendra en compte les revendications.

RAPPORT DES CONSULTATIONS PUBLIQUES RELATIVES AUX INDENMISATIONS DANS LE CADRE DU BARRAGE DANS L'ARRONDISSEMENT DE BETARE-OYA

Localités	Villages/campements présents	objets	Réaction des populations	Résolutions/Observations
Bétaré-Oya	Tiké, Tibanga, Berikando, Ngazakoro	- Cultures : exposé sur le barème de compensations individuelles ; - Orpaillage : proposition des prix faite par EDC ; - Tombes : proposition faite par EDC	- Réévaluation des prix du manioc, macabo, bananes plantain et des agrumes ; - le manioc étant la spéculation dominante dans la région, les prix proposés vont de 1000F à 5000F/ pied ; - autres proposition : avocatier 80 000 FCFA et 10000 FCFA banane plantain ; - proposition pour les orpailleurs tourne autour de 1 000 000 FCFA ; - pour les tombes 400 000 FCFA.	- Aucune proposition de compensation individuelle pour les éleveurs et les pêcheurs, EDC prévoit un programme d'appui pour développer ce secteur d'activité en collaboration avec le MINEPIA. - Les populations souhaitent que les prix de manioc et les trous d'or soient revalorisés. EDC prend la résolution de tenir compte des revendications faites.

Localités	Villages/campements présents	objets	Réaction des populations	Résolutions/Observations
Mararaba	Geindana (Gonkoya), Dolé Garba, Biboko	- Présentation du barème de compensation individuel, des tombes et sites sacrés - Echange avec les population et résolutions	- Manioc et macabo sont des cultures les plus pratiquées, feuilles et tubercules sont consommés, boutures vendues prix proposé 1500F/pied - revoir à la hausse les prix du mais, kolatier, manguier, ananas ; - pas d'opérations d'exhumation à proposées dans ces localités, proposition faite 1 000 000 FCFA/tombes	- le village Biboko situé le long du Pangar n'a pas été pris en compte pendant les travaux de la CCE. Les membres présents ont demandé de faire une requête à ce sujet auprès de la CCE avec copie au DG EDC. - EDC propose de prendre en compte ces réclamations après étude.
Bouli	Bouli et Cambocassi	- Exposé sur le barème de compensation, la construction, les tombes, l'orpaillage, les sites sacrés ; - Echange et résolutions	- les éleveurs ont suggérés que leur situation soit étudiée avec un grand intérêt ; - les orpailleurs ont souhaité que leur cas soit étudié par rapport à leur reconversion ; - proposition manioc entre 500 - 2000F/pied - manguier, avocatier et palmier à huile environ 150 000 F/pied - trou d'or 2 500 000F/chantier	- Le modèle de case à été accepté par la population. - Les populations ont émis le vœu d'être appuyées pour leur reconversion. - Revoir les prix des spéculations (manioc, avocatier, manguier, palmier à huile), les tombes et les trous d'or à la hausse. - EDC retient la proposition et va travailler à ce sujet.

Localités	Villages/campements présents	objets	Réaction des populations	Résolutions/Observations
Bodomo Issa	Bodomo Issa, Sarambi, Jean Marie, les campements de Nana Ngoto	- présentation des différents barèmes de compensations individuelles - Exposé sur les réinstallations - Echange et résolutions	- Prix du manioc extrêmement bas proposition entre 1000 et 5000F/pied - pour les tombes proposition entre un (01) et cinq millions de francs - pour l'orpaillage proposition 2 000 000F pour le chef de trou et 1 000 000 F pour les ouvriers	- les modèles de maison n'ont fait l'objet d'aucun commentaire donc nous estimons qu'ils ont été jugés intéressants pour cette population. - le village Bodomo Issa est un village hôte qui devra plutôt recevoir les campements installés aux bords du Lom. - EDC prendre en compte les propositions faites pour étude et analyse.
Touraké	Touraké, Barde Ndokayo, Tigueda, Timangoro et Mbarde Dolé	- Exposé sur le barème de compensation individuelle : culture, tombe, orpaillage - proposition des modèles de maisons - Echange et résolution	- prix de manioc extrêmement bas proposition tourne autour de 5 000 F/pied ; - trou d'or proposition moyenne 1 000 000F ; - tombe propositions varies entre 200 000 F et 1 000 000 F	- les modèles de maisons ont été appréciés par les populations. - la révision des prix des principales cultures à la hausse sera faite à EDC.

Localités	Villages/campements présents	objets	Réaction des populations	Résolutions/Observations
Bangbel	Bangbel, Ndongo et petit Meiganga	- Exposé du barème des compensations individuelles : culture, tombe, orpaillage et sites sacrés - Echanges et résolutions	- Prix de manioc bas, proposition varie entre 1500 et 10 000 FCFA/tige - Divers prix ont été donnés pour ce qui est de l'avocatier 150 000F/pied, manguier oranger, palmier à huile 100 000F/pied, voacanga 75 000F/pied, banane plantain 50 000F/pied et banane douce 40 000F/pied - d'autres révisions des prix ont été proposé sur les spéculations comme plantain, l'ananas, les arbres fruitiers et le voacanga ; - proposition pour les tombes tourne autour de 2 000 000FCFA et pas d'exhumation - pour l'orpaillage les propositions vont de 1 000 000F à 3 000 000F par trou	- Prix de manioc bas à cause : travail pénible, culture principale et la principale source de revenue. - les populations demande avec insistance de revoir les spéculations observées à la hausse.

Localités	Villages/campements présents	objets	Réaction des populations	Résolutions/Observations
Longa-Mali	Longa-Mali, Taparé-Salao, Mbandjock	- Exposé du barème de compensation individuelle - Echanges et résolutions	- prix proposé pour les tubercules en particulier le manioc est bas, proposition entre 1500 et 5000F/tige - prix proposé pour les autres spéculations: plantain entre 10 000F et 20 000F/pied ; café 50 000 F tige adulte, 15 000F tige vieux et 35 000 F tige à renouveler - pour les tombes pas de pratique d'exhumation montant proposé varie entre 1 000 000 et 2 000 000FCFA - pour les sites sacrés 5 000 000 F/site - pour l'orpaillage les prix sont compris entre 1 000 000F et 3 000 000F par trou	- D'autres orpailleurs ont proposé le prix de 1 000 000F/an pendant une période d'au moins 5 ans. - EDC propose la reconversion pour les orpailleurs et pêcheurs. - Il est a observé que la coutume de cette zone n'accepte pas la pratique d'exhumation. - L'équipe EDC propose de transmettre les doléances et les propositions des populations.

Localités	Villages/campements présents	objets	Réaction des populations	Résolutions/Observations
Garga Sarali	Kokbedi, Messeri, Gagouba, Belindele, Mbitazara, Doué, Soué	- présentation du barème de compensation individuelle - discussion sur les déplacements des divers campements - Echanges et résolutions	- Proposition des prix allant de 3000 à 5000F/tige de manioc car il s'agit de la principale culture de base de la zone ; - manguier jeune 15 000F/pied et 40 000F/pied adulte - trou d'or 1 500 000/trou pour ouvrier et 2 000 000F/trou pour le chef - tombe les prix proposés varies entre 100 000F et 500 000F	- Les populations demandent l'analyse de la proposition de voir si chaque sinistré pourra avoir la latitude de choisir son site de réinstallation. Le modèle des maison est accepté par les populations. - EDC se propose de prendre en compte les revendications exprimées par les populations.

CONSULTATIONS DANS LES VILLAGES DE REINSTALLATION

DANS LES ARRONDISSEMENTS DE BELABO ET DE BETARE-OYA

Lieu d'accueil	Coordonnées GPS	Nombres d'arrivants potentiels	Compensations collectives sollicitées	Point des discussions et résolutions
Goyoum	0319494 0578531	60 familles	- Construction de 02 Salles de classe - Construction d'une case de santé - construction de 02 forages (01 site de réinstallation et 01 site du village hôte	La population de Goyoum accepte recevoir celle de Lom II. Site initialement prévu par le Canton Képéré a été changé par la population de Lom II. Le chef de Goyoum n'émet aucune objection à ce changement, sous réserve de la confirmation du canton. **Nouvelles demandes** : Salles de classes pour CES de Goyoum, un stade de football, construction d'une chefferie à Goyoum
Bétaré-Oya	0397956 0617303	Ménages de différents campements	- Viabilisation des structures existante : marché, écoles, forages	Le Maire accepte recevoir cette population. Site de réinstallation Zoeguené (site Vierge), des mesures appropriées doivent être prises pour sécuriser ce site.

Lieu d'accueil	Coordonnées GPS	Nombres d'arrivants potentiels	Compensations collectives sollicitées	Point des discussions et résolutions
Bouli	**Site N°1** 0374491 0616604	14 ménages de différents campements	- un forage - 02 salles primaires - 02 salles CES	La population est acceptée car il s'agit des gens du même village partis aux bords du Lom. La population aimerait que les salles à construire soient attribuées aux écoles primaire et maternelle car le CES n'a pas de problème. Les sites choisis doivent être sécurisés
	Site N°2 0374539 0616433			
	Site N°3 0374265 0616400			
Bodomo-Issa	0377827 0616636	11 ménages de différents campements	- 04 classes - 01 forage	La population accepte de recevoir les personnes à réinstallées. Le site est choisi et doit-être sécurisé. **Nouvelle demande** : un point d'eau ,02 salles de classe, une case de santé
Ndokayo	0402752 0611440	43 ménages de différents campements	- 06 salles à construire - 03 forages	La population accepte de recevoir les personnes à réinstallées. un site est présenté et doit être sécurisé. Cependant, en plus de la compensation collective en vu, il faut ajouter le réaménagement de la case du chef.

Lieu d'accueil	Coordonnées GPS	Nombres d'arrivants potentiels	Compensations collectives sollicitées	Point des discussions et résolutions
Ndanga-Gandima	0393415 3598340	43 ménages de différents campements	Demande compensation collective : - une case de santé - une case communautaire - un forage - un séchoir pour manioc	Le village Ndanga-Gandima accepte d'être un village hôte. Le site est disponible.
Garga-Sarali	0393973 0588342	50 ménages de différents campements	- 04 classes à construire - 01 source d'eau à aménager	Le village accepte de recevoir de nouvelles personnes. En plus de la compensation mentionnée, il faut : - Aménagement d'un point d'eau - Construction d'un logement pour le chef de village
Petit-Ngaoundéré	**Site N°1** 0390966 0578193 **Site N°2** 0390692 0578306 **Site N°2** 0390692 0578306	9 ménages de différents campements	- 02 forages à construire - 02 salles de classes	Petit Ngaoundéré est d'accord pour être un village hôte. Ses sites doivent être sécurisés. En plus de la compensation citée ci-contre il faut : - 03 sources à aménager - un foyer communautaire - une case pour la chefferie

PROCES VERBAUX DES CONSULTATIONS

ANNEXE 6 : **NOTE METHODOLOGIQUE**

La méthodologie suivie pour les PIR conçue par Oréade Brèche repose sur les principes suivants :

- Analyse et utilisation de documents présentant le projet et la région ,
- Utilisation des textes juridiques du Cameroun et de la Banque Mondiale,
- Conduite du recensement avec des outils et des critères précis,
- Critères objectifs des personnes à réinstaller,
- Raisonnements relatifs aux normes d'indemnisation et de compensation,
- Niveau des compensations collectives des villages hôtes,
- Consultation participative,
- Précautions pour diminuer au maximum les erreurs au moment de la mise en œuvre du PIR,
- Réflexion pour une maîtrise d'œuvre efficace,
- Outils de suivi et d'évaluation,
- Prise en compte des remarques des ONG.

1) Analyse et utilisation de documents présentant le projet et la région

Les parties présentant les différentes composantes du projet et la description du milieu socio-économique ont été écrites principalement suite à l'analyse de documents. Les principaux documents utilisés sont les suivants :

- Etudes environnementales du barrage de Lom Pangar octobre 2005, en particulier le thème Socio Economie
- Mise à jour de ces données socio-économiques de 2005 (janvier 2009)
- Mise à jour ce ces EIES (janvier 2011)

En plus, de nombreuses entrevues avec les responsables du projet se sont produites et ont permis de préciser des éléments du projet.

2) Utilisation des textes juridiques du Cameroun et de la Banque Mondiale

En matière foncière, indemnisation et réinstallation, le projet applique les lois camerounaises et les politiques opérationnelles de la Banque Mondiale.

Au niveau camerounais, les régimes de propriété des terres au Cameroun sont régis par les ordonnances 74-1, 74-2 et 74-3 du 6 juillet 1974. L'expropriation et les modalités d'expropriation sont régies par la Loi N° 85-09 du 4 juillet 1985 avec plusieurs décrets d'application.

Au niveau de la Banque Mondiale, la politique d'indemnisation et de réinstallation est développée dans la PO 4.12.

Dans les domaines d'indemnisation et de réinstallation, c'est la loi ou politique la plus favorable à la population qui est appliquée.

Si l'une des deux (loi camerounaise ou politique OP 4.12) est absente dans un domaine, c'est l'autre qui s'applique automatiquement. Par exemple, seule la PO 4.12 prévoit des actions spécifiques pour les vulnérables.

3) Conduite du recensement avec des outils et des critères précis

Le premier travail a consisté à bien identifier la zone impactée directement. Pour cela un bornage de la zone impactée a été demandé et des contrôles par GPS étaient réalisés pendant le recensement, car les bornes étaient assez éloignées. Une décision a été prise en ce qui concerne la largeur de la zone sans arbre autour de la ligne électrique et l'éloignement des maisons par rapport à celle-ci.

Des questionnaires précis et différents, suivant les différentes catégories socio-professionnelles ont été réalisés. D'une manière générale, ils renseignaient sur les personnes et les biens impactés. Les questionnaires s'adressaient aux ménages et non aux individus.

Des questionnaires ont été aussi réalisés pour les zones potentiellement hôtes. Ils renseignent en particulier sur la volonté d'accueil et les demandes de compensation en échange de l'accueil. Ils doivent aussi indiquer si les conditions d'accueil sont remplies en particulier pour la restauration du revenu : par exemple surface agricole suffisante et de qualité équivalente aux terres perdues pour les agriculteurs, présence de rivière pour les pêcheurs.

Avant d'utiliser ces questionnaires, ceux-ci ont été testés sur le terrain et les enquêteurs formés.

Une fois les questionnaires remplis, ils ont été traités par informatique et ont permis de réaliser des bases de données dans divers domaines par village ou campement de départ :

- Renseignements démographiques (nombre de ménages, nombre de vulnérables, nombre d'enfants),
- Revenu moyen avec extrêmes des différentes catégories socio-économiques,
- Biens économiques qui seront perdus : surface des différentes cultures annuelles, Nombre par catégories d'arbres fruitiers et autres, nombre de trous d'orpaillage,
- Maisons qui seront perdues : caractéristiques : matériaux, surface, nombre de pièces,
- Statut des personnes impactées par rapport à ces maisons et ces biens économiques perdus,
- Désirs par rapport à leurs déplacements (lieux, conditions).

4) Critères objectifs des personnes à réinstaller

En suivant la politique Opérationnelle 4.12, 3 critères principaux sont retenus

- Le statut des personnes impactées
- La date limite d'éligibilité
- Le pourcentage de biens touchés

Au niveau du premier critère, la PO 4.12 distingue trois catégories parmi les Personnes Affectées par le Projet (PAPs) :

a. Les détenteurs d'un droit formel sur les terres (y compris les droits coutumiers et traditionnels reconnus par la législation du pays),
b. Les personnes qui ont des titres fonciers ou autres — sous réserve que de tels titres soient reconnus par les lois du pays ou puissent l'être dans le cadre d'un processus identifié dans le plan de réinstallation,
c. Les personnes qui n'ont ni droit formel, ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent.

La politique opérationnelle de la Banque Mondiale mentionne que la préférence doit toujours être donnée, pour les personnes dont la subsistance est basée sur la terre, ce qui est le cas pour Lom Pangar, au remplacement de la terre perdue par des terrains équivalents, plutôt qu'à une compensation monétaire.

Les personnes relevant des alinéas a et b ci-dessus reçoivent une compensation pour les terres qu'elles perdent. Les personnes relevant de l'alinéa c reçoivent une aide à la réinstallation en lieu et place de la compensation pour les terres qu'elles occupent, et toute autre aide permettant d'atteindre les objectifs énoncés dans la présente politique, à la condition qu'elles aient occupé les terres dans la zone du projet avant une date limite fixée par l'emprunteur et acceptable par la Banque Mondiale.

En d'autres termes, les occupants informels (relevant de l'alinéa c) sont reconnus par la PO 4.12 comme éligibles, non à une indemnisation pour les terres qu'ils occupent, mais à une assistance à la réinstallation. Dans la zone du projet, la plupart des personnes touchées par celui-ci relèvent de l'alinéa a, cependant la plupart des orpailleurs, relèvent de l'alinéa c, de plus spécialement ceux se trouvant dans la queue de la retenue, et en plus d'être squatteurs, ils ne sont pas fixes, mais temporaires.

Pour le deuxième critère, les personnes occupant ces zones après la date limite n'ont droit à aucune compensation ni autre forme d'aide à la réinstallation. Au niveau du PIR du barrage, cette limite est fixée au début du recensement du consultant soit le 1er avril 2009 pour le PIR barrage et au début du recensement de la CCE soit le 1er juin 2010 pour la ligne électrique. Pour le PIR barrage, les données de la CCE n'ont pu être retenues, car elles étaient entachées de trop d'erreurs.

Pour le troisième critère, même si le lieu de vie n'est pas touché, si un pourcentage des moyens de production important (plus de 25%) est touché et si ceux-ci ne peuvent pas être retrouvés près du lieu de vie, il doit y avoir aussi réinstallation physique. Cette situation n'a été rencontrée ni pour le PIR barrage, ni pour le PIR ligne électrique en dehors des orpailleurs dont le statut de squatteur non fixe n'entraîne pas de mesures de réinstallation

5) Raisonnements relatifs aux normes d'indemnisation et de compensation

a) Les principes généraux :

Le tableau suivant permet de les visualiser

Sujet	Principes
Calcul de la compensation des actifs affectés	- Compensation en nature (réinstallation) ou compensation en espèces à la valeur intégrale de

Sujet	Principes
	remplacement, y compris la main d'œuvre - Compensation à la valeur de remplacement. Pour les cultures pérennes, ceci signifie que la période de transition entre la plantation et la production effective doit être prise en compte
Compensation pour des activités gênées par le projet (orpaillage, pêche, élevage)	Appui en investissements et sous forme de projets de développement, indemnisations temporaires en numéraire si nécessaire
Assistance à la réinstallation des personnes déplacées	Les personnes affectées par le projet doivent bénéficier en plus de l'indemnité de déménagement d'une assistance pendant la réinstallation et d'un suivi après la réinstallation
Niveau des compensations	Les compensations des PIR doivent au moins égales aux normes officielles camerounaises

b) Traduction de ces principes pour les différents biens perdus et les difficultés de certaines activités

- Compensations individuelles des biens économiques des personnes impactées
  - Les terres ne faisant l'objet d'aucun titre foncier, les terres en tant que telles ne sont pas indemnisées
  - Les cultures annuelles : Les questionnaires et les études de marché ont permis d'arriver au prix de 250 FCFA /m2 auquel on rajoute 25 FCFA de coût de défrichage. Toutes les cultures annuelles ont été considérées comme des cultures associées ; les normes ont été trouvées en croisant les rendements des différentes cultures avec les prix observés sur les marchés locaux
  - Les cultures pérennes : Le calcul de la valeur intégrale de remplacement impose de ne pas considérer seulement le produit de la culture sur une année, mais de prendre en compte le coût de ré-établissement de la plantation (plants, labour, engrais et autres), ainsi que le revenu perdu pendant les années nécessaires au ré-établissement de la plantation.

Les taux de compensation ont donc été calculés conformément au principe de la valeur intégrale de remplacement, sur les bases suivantes :

Soit :

- V : Valeur moyenne de commercialisation du produit d'un arbre, en FCFA/an,
- D : Durée de rétablissement moyenne de l'arbre à un niveau de production adulte, en années,
- CP : Coût de plantation (plant, travail du sol, fertilisation initiale), en FCFA,
- CL : Coût du travail nécessaire à la plantation et à l'entretien pendant la durée de rétablissement de la plantation, en FCFA,
- Le montant de la compensation C est : $C = V \times D + CP + CL$.

Pour ne pas multiplier les cas de calcul, aucune catégorie intermédiaire entre les jeunes arbres non productifs et les arbres en production n'a été retenue.

Pour la majorité des productions, les différentes données (prix des plants, des produits, rendements, prix de vente) ont été collectées auprès de différentes personnes (villageois, pépiniéristes, services agricoles, marchés locaux). Pour certains, en dehors de renseignements directs, seuls les tarifs officiels sont indiqués, c'est le cas en particulier des arbres « vieux ».

- Les bâtiments

  - Les habitations dans les villages et les campements fixes. Elles correspondent à des bâtiments précaires (cases) ou à des maisons en bois ou en terre recouvertes de raphias. Elles seront remplacées par des maisons de surface au moins équivalente, mais au standing amélioré (murs en briques de terre recouvertes de ciment et avec un toit de tôle). A noter que les maisons de 1 pièce et les cases seront remplacées par des maisons de 2 pièces. Des latrines privatives seront aussi installées.
  - Les autres petits bâtiments : Ils seront indemnisés en calculant le coût du travail pour la construction et le coût des matériaux. Le coût d'un abri temporaire d'orpailleur a été estimé à environ 15 000 FCFA. Le coût des autres petits bâtiments (enclos, greniers) variera de 30 000 FCFA pour les greniers à 20 000 FCFA pour les autres bâtiments.
  - Tombes : Le prix est basé sur des cas concrets d'expériences similaires au Cameroun. Aucune exhumation n'ayant été prévue, le prix sera de 80 000 FCFA/tombe correspondant aux frais de réunion et de rite.

- Perte de revenu des personnes dont l'activité principale est l'orpaillage, la pêche et l'élevage

  - Seules sont prises en compte les personnes sédentaires. Ainsi, les éleveurs nomades ne sont pas pris en compte, de même les orpailleurs ou les pêcheurs venant pour une période limitée.
  - Les revenus de ces personnes ne sont pas très sûrs, mais nous avons proposé une indemnité correspondant à 4 mois de revenu pour les orpailleurs et les pêcheurs soit 400.000 F pour les orpailleurs-chefs de trous et 300.000 F pour les ouvriers et 300.000 F pour les pêcheurs. Pour les éleveurs, la gêne est moins grande, il a été proposé 200.000 FCFA.
  - Pour ces trois catégories, le recouvrement des revenus antérieurs ne sera possible que si un plan spécifique se met en place.

- Compensations collectives des villages et campements impactés

  - Bâtiments. La même procédure que pour les bâtiments privés sera suivie. Les bâtiments annexes (hangars) seront indemnisés, les autres (écoles, mosquées, églises) seront reconstruites avec au moins le même standing et la même grandeur. A noter que pour les écoles, il faudra suivre les normes imposées par le ministère de l'Education.

  - Forages : Pour les villages déplacés, les forages existants seront remplacés. Toutes les personnes déplacées devant bénéficier d'un forage, les personnes venant des

campements devront en bénéficier également. Ceci sous-entend que lorsqu'un village de réinstallation n'est pas équipé de forage, le projet devra en prévoir un.

- Sites sacrés : Le coût doit permettre de couvrir les dépenses de la cérémonie qui accompagne la perte d'un site sacré, il correspond aux animaux à sacrifier, au coût du repas et des boissons. Il se monte à environ 1 000 000 FCFA/site.

- Ressources forestières : Il est difficile d'évaluer scientifiquement pour chaque village la valeur des ressources non cultivées (tels que les Produits Forestiers Non Ligneux par exemple) qui seront perdues dans la retenue. Aussi, le calcul a été fait à partir du projet d'oléoduc de Cotco. Ainsi le projet d'oléoduc reliant les champs pétrolifères du Tchad à la côte atlantique a estimé le préjudice de perte de ressources non cultivées à 350 000 FCFA/ha. Sur cette base, pour la zone de Lom Pangar, la compensation des surfaces ennoyées serait de l'ordre de 22 Milliards de FCFA. Nous proposons que 15% de cette somme soit 3.350.000 FCFA revienne aux villages de la zone impactée Ce budget servira à financer en partie les projets directement utiles pour les populations impactées (actions pêche, actions reboisement ciblé, actions orpaillage, actions élevage, filières agricoles…) qui sont prévus dans le PGES.

6) Niveau des compensations collectives des villages hôtes

La méthodologie suivie est la suivante :

- Réalisation d'un état des lieux des installations collectives existantes et propositions d'amélioration de celles-ci et d'infrastructures complémentaires rendues nécessaires par le nouvel afflux de population,
- Dialogue avec la population hôte par rapport à leurs demandes,
- A partir de ces bases, proposition du consultant,
- Réalisation de consultations et décision définitive.

7) Une consultation participative

Celle-ci a été entamée dès 2004 par EDC avant le lancement des études environnementales et sociales. Pendant cette phase, le projet a été présenté avec ses principales composantes, une discussion a eu lieu sur les impacts prévisibles et les moyens de réduire les impacts négatifs et d'augmenter les impacts positifs

Elle s'est continuée d'une manière informelle au cours des différentes études conduites entre 2005 et 2009.

Elle a connu un temps fort avec la présentation du PIR provisoire dans chaque village et campement impacté. Pour ces réunions, des documents spécifiques avaient été préparés. A la fin de chacune de ces réunions, des tableaux de synthèse étaient réalisés présentant entre autres les plaintes et propositions des populations.

L'installation de bureaux dans 4 gros villages permettra de continuer le dialogue entre le maître d'ouvrage EDC et la population.

8) Une précaution pour diminuer au maximum les erreurs au moment de la mise en œuvre du PIR

Avant le paiement des indemnisations et le lancement des compensations en nature, un contrôle rapide des personnes impactées aura lieu. Ceci est d'autant plus nécessaire que pour certaines zones, une différence apparaît entre le recensement du consultant et celui de la CCE.

9) Une réflexion pour une maîtrise d'œuvre efficace

La maîtrise d'œuvre de l'opération de réinstallation est assurée par une cellule de projet ad hoc spécialement mise en place à cette fin et dont la durée est limitée à cette opération. Sa mission ne couvre pas les aspects purement techniques (travaux de création de voies, etc.) qui doivent être traités par ailleurs. Elle assure en revanche les fonctions suivantes :

- coordination technique de l'ensemble de l'opération de déplacement de population et de réinstallation : supervision des attributions, gestion des indemnisations, coordination avec les autres intervenants présents sur le terrain (ONG et autres), conduite de l'opération de déménagement,
- conduite et gestion des actions spécifiquement destinées aux personnes les plus vulnérables,
- préparation des documents nécessaires aux paiements pour signature par le Maître d'Ouvrage et paiement,
- secrétariat de la Commission d'Attribution et d'Indemnisation.

10) Des outils de suivi et d'évaluation

Différences entre les objectifs du suivi et ceux de l'évaluation : le suivi est interne et vise à corriger « en temps réel » les méthodes de mise en œuvre durant l'exécution du projet. De son côté, l'évaluation est externe et vise à (i) vérifier si les objectifs généraux des politiques ont été respectés, (ii) tirer les enseignements de l'opération pour modifier les stratégies et la mise en œuvre à long terme.

Outils communs : Toute une série d'indicateurs sera utilisée

- indicateurs globaux suivants:
  - Nombre de ménages et de personnes affectés par les activités du projet,
  - Nombre de ménages et de personnes physiquement déplacées par les activités du projet,
  - Nombre de ménages et de personnes réinstallés par le projet,
  - Montant total des compensations payées.

- Indicateurs socio-économiques suivis pour un échantillon de PAPs
  - Revenu monétaire moyen, et revenu total moyen (avec valorisation de l'autoconsommation),
  - Ventilation moyenne des dépenses du ménage,
  - Nombre de chômeurs complets, c'est-à-dire les personnes n'ayant aucune activité rémunératrice,
  - Nombre d'enfants scolarisés.

- Sur les sites de réinstallation, des indicateurs liés à l'habitat et aux moyens de subsistance, par exemple :
    - Qualité des bâtiments (fissures, gouttières, etc.),
    - Accès des personnes réinstallées à l'eau potable, à l'électricité, à l'éducation, à la santé,
    - Rendements des champs,
    - Taux de remplacement des arbres fruitiers au bout de 2 ans,
    - Evolution des personnes ayant gardé la même activité et de celles ayant changé d'activité.

La valeur initiale de ces indicateurs (valeur de référence) peut être établie à partir des enquêtes socio-économiques incluses dans le recensement et dans les fiches de suivi pour les évaluations externes.

11) Prise en compte des remarques des ONG

Suite à l'envoi des PIR provisoires, une ONG, FORCARFE a fait un document assez long sur les indemnisations avec des recommandations sur le niveau d'indemnisation.

- Nous avons tenu compte de certaines de leurs remarques comme le fait de compter le coût de défrichage pour les cultures annuelles. Par contre d'autres, comme celles préconisant de compter 8 années d'indemnisation pour tous les arbres fruitiers n'ont pas été retenues.
- Nous avions déjà parlé de l'encadrement des communautés sur l'utilisation des indemnisations, mais leur recommandation nous a poussé à préciser cet aspect dans le PIR définitif
- Il est proposé un suivi indépendant par une ONG. Ceci nous semble une bonne proposition
- Il est enfin proposé que le personnel mettant en œuvre l'aspect social du projet soit de bon niveau, ceci est important, le PIR l'a déjà souligné et le maître d'ouvrage EDC doit bien en tenir compte

ANNEXE 7 : ETUDE SOCIO ECONOMIQUE DE LA ZONE DE DENG DENG

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE BARRAGE LOM PANGAR

RESULTATS PRELIMINAIRES ENQUETES DE TERRAIN DECEMBRE 2010

DENG DENG – LOM PANGAR –VILLAGES HOTE OUAMI ET HAMAN

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Un rapport par

- Martial MASSIKE LOKE, consultant

en collaboration avec

Edith NAHABO - Pierre INFORMATIQUE.

- Dr. Georgius KOPPERT, GEPFE, nutritionniste – anthropologue

Paris

Janvier 2011

Version 1.0 Français (05-01-2011)

Table des matières

1. Introduction (français) 58

2. Introduction (English) 59

3. Comparaison de différentes etudes au Cameroun et en Afrique où l'indice socio-économique a été calculé utilisant la même méthodologie que pour la présente enquête 60

4. Valeur de l'indice socioéconomique 61

5. Caractéristiques du chef de ménage 62

6. Origine et installation dans le village 63

7. Composition démographique du ménage et situation de l'emploi 62

8. Scolarité des enfants et des adultes 64

9. Profession principale du chef de ménage 65

10. Sources de revenu de tous les membres du ménage 66

11. Élevage : présence et nombre 67

12. Caractéristiques de la maison principale 67

13. Que possédez-vous comme meubles et comme lit? 68

14. Latrine et moustiquaire 68

15. Présence d'une source de revenu régulier 69

16. Sources de revenus qui dépassent 100.000 FC dans l'année et revenu moyen par ménage 69

17. Présence d'équipements dans la maison 70

18. Présence d'épargne 70

19. Achats médicaments, décès et naissances 71

20. Maladies des enfants 71

21. Avez-vous mangé du poisson ou de la viande au cours de la journée d'hier ? 72

22. Eau de boisson consommée 72

23. Voyage du chef de ménage 73

24. Localisation et quantité des terrains agricoles, régime foncier et qualité agronomique des terrains. 74

25. Intervenants et intrants agricoles 74

26. Produits cultivés, achetés et vendus 75

27. Revenus des ménages (détails) 76

28. Revenus et dépenses alimentaires des ménages (Sommaire) 78

29. Dépenses annuelles (question demandée seulement chez les ménages à réinstaller) 79

30. Pêche en mer et en rivière 80

31. Chasse 81

32. Participez-vous à des associations, groupements ou projets de développement ? (plusieurs réponses possibles) 82

33. Chez qui pouvez-vous emprunter de l'argent en cas d'un besoin urgent ? 82

34. Attentes et craintes du projet de port en eau profonde 84

1. Introduction (français)

Les tableaux suivants décrivent les résultats des enquêtes socio-économiques auprès des ménages qui habitent la zone du barrage de Lom Pangar : le Lom Pangar à réinstaller, les communautés hôte de Ouami, Haman, et Déoulé, et le grand village de Deng Deng.

- *Ménages à réinstaller*: tous les 53 ménages résidants de Lom Pangar et inclus dans l'inventaire de la Comission Départementale de Constat et d'Evaluation (CCE);

- *Villages hôte*: tous les 12 ménages résidents de Haman, Ouami et Deoule. Autour de ces villages le nouveau village de Lom Pangar sera créé.

- *Village Deng Deng* : une maison sur 5, soit 42 ménages sur les 198 ménages du village. Le but est d'établir la situation socio-économique de Deng Deng juste avant la démarrage des travaux du barrage étant donné que le village a beaucoup évolué depuis les enquêtes de 2005.

Le but des enquêtes est de dresser un état des lieux des conditions socioéconomiques des ménages avant leur réinstallation, à travers d'un nombre de questions qui peuvent être aptes de mesurer des changements dans l'état socio-économiques.

Les variables mesurés concernent la démographie, les conditions de logement, l'accès aux soins médicaux, les sources de revenu, en particulier les données agricoles, et –pour un sous-échantillon – les dépenses quotidiennes et annuelles.

Il s'agit d'enquêtes par rappel et la qualité des informations obtenues dépend de la volonté et de la capacité des interrogés à fournir des données fiables. Etant donné que la chasse est actuellement réglementée voire interdite, peut inciter les gens à ne pas bien répondre.

L'analyse des résultats compare la population selon

- *Le village à déplacer, les communautés hôte et le village Deng Deng.*

- *le genre du chef de ménage :* homme ou femme.

A partir des résultats des questions un indice global a été créé, qui permettra de dégager les ménages vulnérables et de mesurer l'évolution des conditions de vie après la réinstallation. Cet indice est basé sur l'importance relative de chaque réponse pour une question donnée. Quoique le choix de pondération puisse apparaître arbitraire, la pondération est basée sur l'hypothèse que chaque point reflète une situation plus positive dans le développement du ménage.

Tant que le même questionnaire et les mêmes coefficients de pondération seront utilisés, on peut supposer que l'indice puisque reproductible, est également valide.

Les coefficients de pondération sont les suivants:

- *Maison*: toiture en tôle 2 points, en paille 1 point, mur en terre 1, briques de terre 2, partiellement cimenté 4, briques cuites 3, mur cimenté 6, sol partiellement cimenté 1, partout cimenté 2, et carrelé 3.

- *Éducation:* points selon les écoles avec des points négatifs pour les enfants entre 6 et 15 ans qui ne vont pas à l'école.

- *Santé:* moustiquaire 1 point, la présence de différentes latrines entre 1 et 4 points, l'achat de médicaments entre 1 et 3 points selon le lieu où ils sont achetés.

- *Revenu régulier:* varie entre 5 points pour un salaire internationale et 1 point pour l'aide régulier par un parent, participation à une tontine 1 point, et chaque source annuel de revenu dépassant 100,000 Fcfa 2 points.

- *Équipement, possessions et services:* entre 1 et 4 points par objet cité en fonction de sa valeur.

- *Santé des enfants*: le pourcentage des 0-5 ans dan s la mortalité de la dernière année –10 points, la prévalence of "*diarrhée* ", "*fièvre*" et "*maladies de la peau*" chacun une valeur de –1 points.

- *Extra items dans cette étude*: Lit manufacturé, matelas, consommation de poisson et viande, l'éducation des parents ont été ajoutés, mais ne changent pas significativement les résultats et conclusions de l'analyse.

2. Introduction (English)

The following tables describe the results of the socioeconomic survey of the households that will be most directly affected by the Lom Pangar Dam and reservoir.

The purpose of the survey was to apprehend the socioeconomic status of the households before resettlement through a number of questions that will allow to measure changes in socioeconomic conditions over time.

- *Resettled households*: all the 53 resident households in Lom Pangar that were included in the survey of the Departmental Valuation Committee (CCE);

- *Host villages*: 12 households in the villages Ouami, Haman and Deoule where the new resettlement village of Lom Pangar will be constructed

- *Deng Deng Village*: In this village of 198 households 1/5 or 42 households have been interviewed just before the start of the main construction activities of the Lom Pangar dam, as since the baseline of 2005 the village has evolved.

The measured items include detailed demography, housing conditions, education, employment, income sources, and especially agriculture, general and infant health related indicators, and – for a sub-sample – data on daily and less regular expenditures

The data are based on questionnaires filled out by trained surveyors interviewing the head of household and/or his spouse. Though great care has been given to getting reliable information, one should consider the present results as indicators of a situation rather than as a 100% reliable picture of each households. Especially questions about income and expenditures are based on what people can remember about them. The precision can be very different between one person and another. The fact that hunting and poaching are strictly controlled in the area may have incited people not to disclose this activity in their livelihood.

The data analysis presented here, compares the population by (A) Type of village: resettlement village of Lom Pangar, host c ommunity and main village Deng Deng; (B) the gender of the head of household (man or woman),.

In order to obtain an overall index, weighting factors were based on the relative importance of each reply for each question of the questionnaire. Though the choice of a weighting factor is an arbitrary one, it is based on the assumption that each extra (or negative) point means a more (or less) affluent and "developed" household. As long as the same questionnaire and the same weighting indices are used over time and between locations, one can argue that any reproducible index is valid.

Weightings are distributed as follows:

- *Housing*: an aluminum roof yields 2 points, a mud wall 1, mud bricks 2, a partly cemented wall 4, a baked bricks 3, completely cemented wall 6, a partly cemented floor 1, a completely cemented floor 2, and a tiled floor 3.

- *Education*: points are gained according to the school(s) the children attend, with a negative point given in case school age children do not attend. Similarly points are distributed according to the education level attained by adults

- *Health*: a mosquito net yields 1 point, the presence of different kinds of latrines yields between 1 and 4 points, purchased medicines between 1 and 3 points depending on where they are purchased.

- *Regular* revenue: valued between 3 points for salary and 1 point for regular outside help, adherence to a savings group gives 1 point, and each item that obtained at least 100,000 Fcfa of yearly revenue gives 2 points.

- *Equipment*, goods and services: owned items usually get each 1 point, expensive items such as a generator, a motor bike, and a car up to 6 points.

- *Children's health*: The percentage of 0-5 year old children in the total mortality has a weighting factor of –10, the prevalence of "diarrhea since 1 week", "fever since 1 week" and of "skin diseases" has – respectively – a weighting factor of –1.

- *Extra items* taken into account in this study: Manufactured bed, mattress, meat consumption, possession of cattle, education level of male and female adults in the household have been added in this survey, but do not basically alter the results of the survey.

The prevalence of children's diseases, the mortality rate of children under five, and school attendance are included on the index because they represent good indicators for the quality of life. However, they are not as easily affected by money as other indicators such as housing, furniture, equipment and possessions.

3. Comparaison de différentes etudes au Cameroun et en Afrique où l'indice socio-économique a été calculé utilisant la même méthodologie que pour la présente enquête

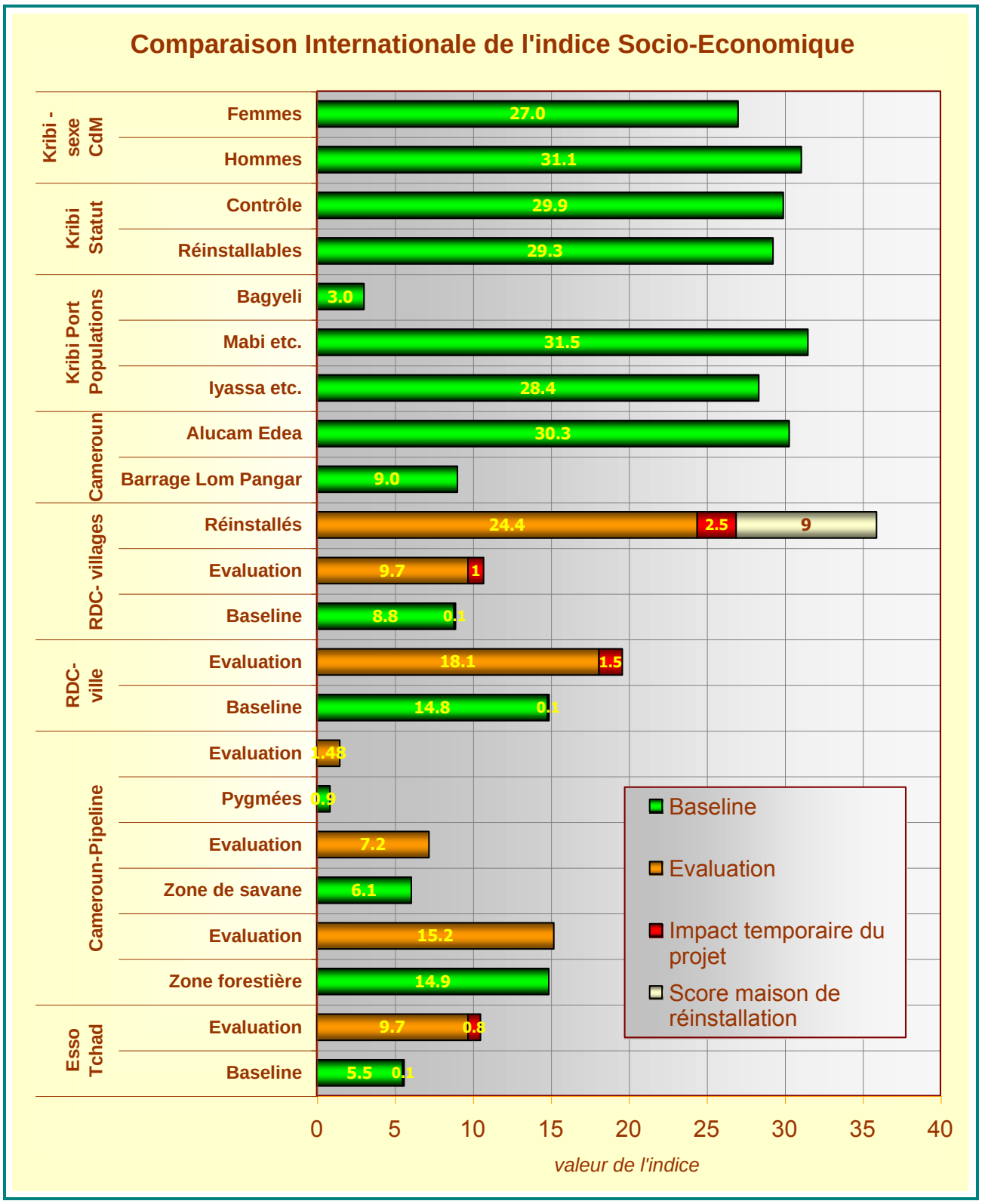

4. Valeur de l'indice socioéconomique

	Code indicateur	Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total	2005 Zone DengDeng
Score 0-5 DCD	1	-2.00	0.00	-4.42	-2.41	-4.09	-2.76	-0.19
Score bétail	2	2.49	2.14	2.50	2.93	0.69	2.45	
Score Education hommes	2	0.27	0.44	1.03	0.53	0.89	0.57	
Score Education femmes	2	-0.07	-0.10	0.38	0.06	0.32	0.11	
Score Scolarité enfants	1	1.12	1.00	2.00	1.40	2.00	1.53	0.90
Score Toiture	1	0.16	0.00	0.90	0.41	0.57	0.44	0.37
Score Murs	1	0.19	1.25	1.16	0.65	0.91	0.70	0.47
Score Sol	1	0.06	0.17	0.42	0.19	0.32	0.22	0.05
Score Meubles	1	0.66	0.25	0.60	0.68	0.24	0.59	0.77
Score Litterie	2	2.00	1.45	2.56	2.18	2.14	2.17	
Score Latrine	1	1.06	1.00	1.56	1.33	0.95	1.25	1.00
Score Latrine commune-1	0	0.79	0.92	1.09	1.01	0.59	0.93	
Score Moustiquaire	1	0.74	0.36	0.59	0.65	0.55	0.63	0.69
Score Revenu régulier	1	0.23	0.25	0.30	0.25	0.29	0.26	0.05
Score Revenu projet Lom Pangar	1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Score Equipement maison	1	4.13	2.17	3.70	4.18	2.05	3.74	1.38
Score épargne	1	0.63	0.25	0.63	0.60	0.55	0.59	0.31
Score accès medicaments	1	4.08	5.17	3.44	3.95	3.91	3.94	1.92
Score vendu plus de 100 kFc	1	4.00	3.64	3.26	3.78	3.10	3.65	1.52
Score vendu plus de 100 kfc Projet	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Score Diarrhée	1	-0.18	-0.10	-0.27	-0.22	-0.17	-0.21	-0.13
Score Fièvre	1	-0.19	-0.18	-0.39	-0.27	-0.25	-0.27	-0.18
Score Maladie de peau	1	-0.12	-0.18	-0.22	-0.17	-0.16	-0.17	-0.30
Score consommation poisson/viande	2	1.65	0.17	0.81	1.20	0.95	1.15	
Score voyage	2	0.90	0.64	0.88	0.85	0.90	0.86	

Somaire de l'indice

		Village			Genre chef de ménage			
	Code	Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total	2005 DengDeng
Indicateurs de base	1	14.57	15.05	13.26	15.00	10.77	14.13	8.63
Indicateurs additionnelles	2	7.24	4.74	8.16	7.75	5.89	7.31	0.00
Gross total	**>0**	**21.81**	**19.79**	**21.42**	**22.75**	**16.66**	**21.44**	**8.63**

Composition de lindice en catégories

		Ethnie du village			Statut de réinstallation			
	Catégorie	Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total	2005 DengDeng
Santé	1	5.04	6.24	1.10	4.06	1.69	3.56	2.81
Habitat	2	0.41	1.42	2.48	1.25	1.80	1.36	0.89
Possessions	3	9.28	6.01	9.36	9.97	5.12	8.95	2.15
Revenu	4	4.86	4.14	4.19	4.63	3.94	4.50	1.88
Education	5	2.22	1.98	4.29	2.84	4.11	3.07	0.90
Gross total	**>0**	**21.81**	**19.79**	**21.42**	**22.75**	**16.66**	**21.44**	**8.63**

Les scores sont basés sur les réponses aux questions, et expliqués dans les sections correspondantes.

5. Composition démographique du ménage et situation de l'emploi

3. Combien êtes-vous dans la maison ? Enfants et adultes de chaque catégorie qui dorment et mangent tous les jours chez vous, depuis 6 mois au moins					… personne(s)
Hommes 50 et plus: (avant 1959)	Hommes 16-49 ans : (1959- 1993)	Femmes 50 et plus (avant 1959)	Femmes 16-49 ans : (1959- 1993)	Enfants 6-15 ans : (1993-2003)	Enfants 0-5 ans : (2004-2009)
NE PAS INCLURE dans le total les enfants venus au village pour les vacances			INCLURE les enfants partis pour les vacances		
Parmi les hommes âgés de 16 à 49 ans, combien ont ? :			… sont ?		
Salaire Gvt :	Salaire privé :	Chercheurs d'emploi :	Commerce régulier	Ne cherchent pas : (études ou < 18 ans)	

Caractéristiques du ménage / Household characteristics

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Hommes 50+	moyenne	0.15	0.25	0.12	0.19	0.00	0.15
Hommes 16-49	moyenne	1.12	1.08	1.30	1.36	0.50	1.19
Femmes 50+	moyenne	0.10	0.42	0.14	0.12	0.27	0.15
Femmes 16-49	moyenne	1.06	0.92	1.58	1.15	1.64	1.25
Enfants 6-15	moyenne	1.02	0.67	2.35	1.42	1.86	1.51
Enfants 0-5	moyenne	1.06	0.67	1.58	1.26	1.09	1.22
Taille moyenne du ménage		4.50	4.00	7.07	5.51	5.36	5.48
n=		52	12	43	85	22	107

Situation de l'emploi

		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Hommes 16-49	moyenne	1.12	1.08	1.30	1.36	0.50	1.19
Salariés gvt	moyenne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Salariés privé	moyenne	0.02	0.00	0.05	0.04	0.00	0.03
Chercheurs d'emploi	moyenne	0.48	0.17	0.70	0.61	0.23	0.53
Ne cherchent pas		0.12	0.00	0.05	0.09	0.00	0.07
Total	n=	52	12	43	85	22	107

Situation actuelle de l'emploi en % des hommes adultes/Present employment situation

		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Emploi Gouvernement	moyenne	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Emploi autre	moyenne	3%	0%	6%	5%	0%	5%
Chercheur d'emploi	moyenne	77%	100%	88%	82%	100%	84%
Ne cherche pas/trop jeune		19%	0%	6%	12%	0%	11%
Total	n=	29	2	27	53	5	58

NB : Ont été pris en compte les personnes entre 15 et 49 ans qui ne sont plus occupés par un emploi salarié ou par un établissement d'enseignement.

Nombre de maisons par village (selon observations GPS) et Population Estimée par village

Villages	locataires	Propriétaires	Total	Personnes par ménage	Population estimée
Deng Deng	28	194	222	7.1	1 576
Déoulé	0	3	3	4.0	12
Lom Pangar	0	63	63 (dont 57 à réinstaller)	4.5	284 dont 257 à réinstaller
Ouami	2	6	8	4.0	16
Total	30	266	296	5.5	1 888

6. Caractéristiques du chef de ménage

1. **NOM et PRENOM du chef de ménage :** **N° de la maison :**

Préciser si le répondant est différent du chef de ménage ❑ 1-Ego (le chef de famille) ❑ 2-Epouse ❑ 3-Autre adulte de la maison (>15 ans) ❑ 4-voisin ❑ 5-père ou mère

❑ Homme	❑ Femme	Age :	Nombre d'épouses :	Etat matrimonial :	Résidence :	❑ 1-Permanent	❑ 2-temporaire

Sexe / sex : % of women

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
% women		10%	33%	30%	0%	100%	21%
Total	n=	52	12	43	85	22	107

Caractéristiques du ménage / Household characteristics

		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Age en années	moyenne	36.70	37.60	39.40	37.90	37.90	37.90
	n=	52	12	43	85	22	107
Nombre d'épouses	moyenne	1.15	1.00	1.13	1.13	.	1.13
% polygamie	moyenne	15%	0%	13%	13%	.	13%
Total	n=	41	7	23	71	0	71

7. Origine et installation dans le village

2. **Depuis quand habitez-vous ce village et, si immigré, pour quelle raison et d'où êtes vous venu ?** ❑ 1-Maison ❑ 2-Champs ❑ 3-Aucun

❑ Depuis naissance	❑ Depuis mariage	❑ Après licenciement	❑ Suivre parents	❑ Chercher la ville	Date d'arrivée :
❑ Chercher terres	❑ Chercher travail	❑ Faire commerce	❑ Affectation de service	❑ Pêche	❑ Retraite
Province/dépt./Village d'origine :				Groupe ethnique :	

Raison de venir s'installer dans le présent site

		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Suivre parents		23%	33%	23%	22%	32%	24%
naissance		0%	17%	44%	15%	36%	20%
Terres		27%	25%	5%	21%	5%	18%
Emploi		25%	8%	9%	21%	0%	17%
Commerce		14%	0%	5%	7%	14%	8%
Affectation		4%	0%	7%	4%	9%	5%
Licenciement		2%	0%	5%	4%	0%	3%
Autre		0%	17%	2%	2%	5%	3%
pêche		6%	0%	0%	4%	0%	3%
Total	n=	52	12	43	85	22	107

Groupe Ethnique / Ethnic group

		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Ethnie	Gbaya	64%	33%	12%	45%	18%	39%
	Képéré	12%	17%	58%	26%	50%	31%
	Foulbé	6%	0%	2%	5%	0%	4%
	Eton	2%	0%	5%	4%	0%	3%
	Maka	0%	0%	7%	1%	9%	3%
	Mbororo	6%	0%	0%	4%	0%	3%
	Pol	0%	0%	7%	2%	5%	3%
	Kaka	0%	17%	0%	2%	0%	2%
	Peul	0%	17%	0%	1%	5%	2%
	Badjoué	2%	0%	0%	0%	5%	1%
	Bafia	0%	0%	2%	1%	0%	1%
	Banvele	0%	8%	0%	0%	5%	1%
	Bobilis	2%	0%	0%	1%	0%	1%
	Local	0%	0%	2%	1%	0%	1%
	Massa	0%	0%	2%	1%	0%	1%
	Mboum	2%	0%	0%	1%	0%	1%
	Tikar	2%	0%	0%	1%	0%	1%
	Toupouri	2%	0%	0%	1%	0%	1%
	Yabassi	0%	0%	2%	1%	0%	1%
	Yebekolo	0%	8%	0%	1%	0%	1%
Total	n=	52	12	43	85	22	107

8. Scolarité des enfants et des adultes

4a. **Combien de vos enfants sont-ils élèves ou étudiants ?** Concerne tous les enfants habitant à la maison + les enfants directs qui fréquentent ailleurs

❑ Sans enfants en âge scolaire	❑ Ne vont pas à l'école (6-15 ans)	❑ Ecole primaire	❑ Collège (6°-3°)	❑ Lycée (2de-Bac)	❑ Université ou grande école	❑ Enseignement technique (tout genre)

4b. **Niveau d'éducation du chef de ménage et son époux/se:** Considérant la dernière classe réussie

Niveau Mari	❑ sans	❑ primaire incomplet	❑ primaire complet	❑ Secondaire incomplet	❑ Secondaire complet	❑ Université	❑ Enseignement technique
Niveau Epouse	❑ sans	❑ primaire incomplet	❑ primaire complet	❑ Secondaire incomplet	❑ Secondaire complet	❑ Université	❑ Enseignement technique

Education: Familles avec enfants en âge scolaire"

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Ecole primaire		79%	100%	93%	87%	92%	88%
Collège		21%	0%	18%	13%	31%	17%
Lycée		4%	0%	11%	7%	8%	7%
Université		4%	0%	4%	2%	8%	3%
Technique		0%	0%	11%	7%	0%	5%
Ne fréquentent pas		38%	0%	7%	22%	8%	19%
Aucun enfant va à l'école		17%	0%	0%	9%	0%	7%
Total	n=	24	6	28	45	13	58
Score School		1.12	1.00	2.00	1.40	2.00	1.53

Education des Hommes

Education des Hommes		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
sans		30%	11%	7%	20%	11%	19%
Prim incomplète		46%	67%	39%	44%	56%	45%
Prim Complète		5%	0%	13%	8%	0%	7%
Sec incomplète		9%	11%	36%	20%	11%	19%
Sec Complete		0%	11%	0%	0%	11%	1%
Universitaire		0%	0%	7%	1%	11%	2%
Ens. technique		11%	0%	0%	7%	0%	6%
Total	n=	44	9	31	75	9	84
Score EduMen		0.27	0.44	1.03	0.53	0.89	0.57

Education des Femmes

Education des Hommes		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
sans		30%	40%	11%	24%	21%	23%
Prim incomplète		57%	40%	60%	58%	47%	56%
Prim Complète		7%	10%	11%	8%	11%	9%
Sec incomplète		5%	10%	19%	8%	21%	11%
Ens. technique		2%	0%	0%	1%	0%	1%
Total	n=	44	10	37	72	19	91
Score EduWomen		-0.07	-0.10	0.38	0.06	0.32	0.11

9. Profession principale du chef de ménage

5. Quelle est la profession (activité principale) du chef de ménage ? Toujours indiquer un numéro d'ordre

❑ Agriculteur	❑ Eleveur	❑ Agent de l'état	❑ Ouvrier/employé	❑ Commerçant	❑ Retraité
❑ Chasseur	❑ Pêcheur	❑ Artisan	❑ Petits boulots	❑ Boissons locales	❑ Sans profession
❑ Maraîcher	❑ Orpaillage	❑ Emploi projet LP		Métier/qualification :	

Observations et précisions.....

Principale Profession Chef de Famille/ Head of Family

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Agriculteur		42%	91%	85%	63%	70%	64%
Pêcheur		29%	0%	0%	18%	0%	15%
Commerçant		15%	9%	8%	7%	30%	12%
Ouvrier		8%	0%	10%	10%	0%	8%
Crafts + petty jobs		6%	0%	8%	7%	0%	6%
Eleveur		2%	0%	0%	1%	0%	1%
Totalxxxx	n=	52	11	40	83	20	103

Toutes Professions Chef de Famille/ All professions Mentioned by Head of Family

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Agriculteur		89%	100%	93%	93%	86%	91%
Crafts + petty jobs		35%	17%	42%	41%	14%	35%
Pêcheur		56%	17%	10%	41%	5%	33%
Commerçant		37%	25%	24%	25%	52%	31%
Eleveur		29%	17%	22%	27%	14%	25%
Profession		17%	17%	17%	16%	24%	17%
Boissonslocales		0%	8%	22%	4%	33%	10%
Ouvrier		8%	0%	10%	10%	0%	8%
Chasseur		4%	0%	10%	6%	5%	6%
Artisan		0%	0%	2%	0%	5%	1%
Orpaillage		2%	0%	0%	1%	0%	1%
Total	n=	52	12	41	84	21	105

10. Sources de revenu de tous les membres du ménage

6b. **Quelles sont les sources de revenu du ménage pendant l'année écoulée?** Indiquer sexe de la personne : 1-M ; 2-F ; 3-MF et un numéro d'ordre

❑ Agriculture trad.	❑ Cultures de rente (Café)	❑ Chasse	❑ Pêche en mer/rivière	❑ Petits boulots
❑ Boissons locales	❑ Cult. maraîchères	❑ Élevage	❑ Travail salarié	❑ Commerce
❑ Retraite	❑ Artisanat	❑ Orpaillage	❑ Contrat agricole	❑ Sans revenus
❑ Loyers	❑ Charbon de bois	❑ *Lom Pangar*	❑ Transfert d'étranger/ville	❑ Aide alimentaire

MENAGE: Principale source de Revenu/ Main source of income

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Artisanat/petits boulots		37%	18%	31%	40%	5%	32%
Pêche		42%	18%	5%	31%	0%	25%
Commerce		25%	9%	10%	21%	5%	17%
Elevage		17%	9%	17%	21%	0%	16%
Agriculture trad		15%	9%	12%	17%	0%	13%
Travail salarié		8%	9%	5%	7%	5%	7%
Chasse		0%	0%	12%	5%	5%	5%
Loyers		2%	0%	7%	4%	5%	4%
transferts		0%	0%	5%	1%	5%	2%
Total	**n=**	**52**	**11**	**42**	**83**	**22**	**105**

HOMMES : Toutes sources de Revenu

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Agriculture trad		40%	91%	81%	61%	64%	62%
Commerce		33%	18%	21%	24%	36%	27%
Pêche		44%	18%	5%	31%	5%	26%
Artisanat/petits boulots		17%	9%	14%	17%	9%	15%
Elevage		4%	0%	14%	6%	14%	8%
Boissons locales		0%	9%	12%	5%	9%	6%
Travail salarié		8%	9%	2%	6%	5%	6%
Chasse		0%	0%	7%	4%	0%	3%
Total	**n=**	**52**	**11**	**42**	**83**	**22**	**105**

FEMMES: Toutes sources de Revenu

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Agriculture trad		68%	0%	14%	43%	22%	38%
Artisanat/petits boulots		32%	25%	43%	40%	22%	36%
Commerce		20%	38%	24%	24%	22%	23%
Pêche		27%	38%	8%	24%	6%	20%
Elevage		10%	25%	30%	19%	22%	20%
Boissons locales		0%	25%	22%	6%	33%	12%
Chasse		0%	0%	11%	6%	0%	5%
Loyers		0%	0%	8%	2%	11%	4%
Artisanat		0%	0%	5%	0%	11%	2%
Travail salarié		0%	13%	0%	0%	6%	1%
Total	**n=**	**41**	**8**	**37**	**68**	**18**	**86**

11. Élevage : présence et nombre

Elevage : présence et nombre	❑ Bœufs	❑ Chevaux	❑ Porcins	❑ Chiens	❑ Caprins	❑ Volaille	❑ Sans animaux

Posession de betail/Cattle ownership

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Boeufs		0.96	0.00	0.00	0.59	0.00	0.47
Chevaux		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chiens		0.70	1.82	0.24	0.72	0.40	0.65
Porcs		0.00	0.00	2.05	0.99	0.15	0.81
Chèvres & moutons		0.89	2.18	3.76	2.65	0.40	2.17
Volaille		11.39	11.36	4.70	10.00	4.15	8.76
Sans Elevage		0.35	0.45	0.35	0.32	0.50	0.36
Score bétail		2.49	2.14	2.50	2.93	0.69	2.45
Total	n=	46	11	37	74	20	94

Nombre moyen d'animaux de chaque espèce par ménage. Les chiens, en tant que participants pour la chasse ont été inclus.

12. Caractéristiques de la maison principale

7. Qualité de la maison principale	Nombre de pièces :	_____ pièces	❑ Propriétaire	❑ Locataire :	Loyer mensuel CFA
Toiture	❑ Tôles	❑ Raphia/paille	❑ Ciment/béton	❑ Toit provisoire	(bâches, plastiques)
Murs	❑ Terre (+piquets)	❑ Briques de terre	❑ Briques cuites	❑ Semi-dur (ou terre + ciment)	❑ Dur (Parpaings + ciment)
	❑ Paille/feuilles	❑ Tôles	❑ Planches (partiellement)		
Sol	❑ Tout en terre	❑ Partiellement cimenté	❑ Complètement cimenté	❑ Carrelage	❑

Propriété et loyer de la maison

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Propriétaire		100%	92%	93%	96%	96%	96%
Locataire		0%	8%	7%	4%	5%	4%
Nombre de chambres/maison	moyenne	2.53	3.33	3.44	3.05	2.77	2.99
Total	n=	51	12	43	84	22	106
Loyer payé				6.5	6.5		6.5
Total	n=			4	4		4

Toiture maison principale/Roof main house

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
toles		8%	0%	45%	21%	29%	22%
Rahia-paille		92%	100%	55%	80%	71%	78%
Total	n=	50	12	42	83	21	104
Score Roof		0.16	0.00	0.90	0.41	0.57	0.44

Murs maison principale / Walls of main house

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
terre simple		89%	33%	42%	68%	46%	64%
briques de terre		4%	8%	19%	9%	14%	10%
planches		8%	58%	21%	15%	32%	19%
semi-dur		0%	0%	12%	5%	5%	5%
dur (parpaings)		0%	0%	2%	1%	0%	1%
Briques cuites		0%	0%	0%	0%	0%	0%
Raphia		0%	0%	5%	1%	5%	2%
Total	n=	52	12	43	85	22	107
Score Walls		0.19	1.25	1.16	0.65	0.91	0.70

Sol maison principale / Floor of main house

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
sol terre		96%	92%	74%	88%	82%	87%
part cimenté		2%	0%	12%	6%	5%	6%
cimenté		2%	8%	12%	5%	14%	7%
carrelage		0%	0%	2%	1%	0%	1%
Total	n=	52	12	43	85	22	107
Score Floor		0.06	0.17	0.42	0.19	0.32	0.22

13. Que possédez-vous comme meubles et comme lit?

7b. Que possédez-vous comme meubles ?	❑ Sans meubles	❑ Salon en rotin ou plastic	❑ Salon en bois	❑ Bois + coussins	❑ Salon moderne rembourré, couvert de tissu
Comme lit ? (CdM)	❑ Lit local	❑ Lit manufacturé	❑ Matelas paille	❑ Matelas coton	❑ Matelas éponge	❑ Natte	❑ Carton/ Rien

Salon - Leisure furniture (couch or easy chair)

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
sans meubles		74%	92%	74%	73%	91%	76%
Salon rotin-plastic		14%	0%	5%	11%	0%	9%
Salon bois		2%	0%	12%	6%	5%	6%
Salon + coussins mousse		8%	8%	5%	7%	5%	7%
Salon tissu & mousse		6%	0%	5%	6%	0%	5%
Total	n=	50	12	43	84	21	105
Score Furniture		0.66	0.25	0.60	0.68	0.24	0.59

Lit et matelas / Bedding

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Lit manufacturé		42%	0%	77%	54%	43%	52%
Lit local		54%	100%	23%	45%	52%	46%
Matelas coton		2%	0%	0%	0%	5%	1%
Matelas paille		8%	18%	0%	7%	0%	6%
Matelas mousse		80%	73%	91%	83%	86%	84%
Natte		0%	9%	2%	2%	0%	2%
Carton		4%	0%	2%	2%	5%	3%
Total	n=	50	11	43	83	21	104
Score Bedding		2.00	1.45	2.56	2.18	2.14	2.17

14. Latrine et moustiquaire

7c. Latrines Vérifier visuellement !	❑ Sans latrines	❑ Latrines plein air	❑ Latrines entourées	❑ Latrines couvertes	❑ WC intérieur avec chasse d'eau
		❑ Partagées	❑ Non partagées	❑ Latrine améliorée	
Utilisez-vous une (ou des) moustiquaire(s) ?	❑ Non	❑ ONG	❑ Achetée ailleurs	❑ Imprégnés	❑ Utilisé adultes	❑ Utilisé enfants 0-5 ans

Presence Latrine (latrine commune = -1 point)

		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
sans latrine		38%	42%	24%	29%	48%	33%
plein air		13%	17%	0%	10%	0%	8%
latrine couvert		2%	0%	12%	6%	5%	6%
WC chasse eau		0%	0%	2%	1%	0%	1%
Latrine entourée		48%	42%	59%	54%	43%	52%
Latrine commune		29%	8%	49%	34%	38%	35%
Latrine améliorée		0%	0%	0%	0%	0%	0%
Total	n=	48	12	41	80	21	101
Score Latrine		1.06	1.00	1.56	1.33	0.95	1.25
Score Latrine commune-1		0.79	0.92	1.09	1.01	0.59	0.93

Presence Moustiquaire / Mosquito net

		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Moustiquares		33%	18%	12%	22%	23%	22%
Moustiquaire Projet		41%	18%	46%	43%	32%	40%
Sans moustiquaire		26%	64%	42%	35%	46%	37%
Impregnée		55%	36%	51%	54%	41%	51%
Total	n=	42	11	41	72	22	94
Score Mosquito net		0.74	0.36	0.59	0.65	0.55	0.63

Presence Moustiquaire / Mosquito net dans les maisons avec des enfants 0-5 ans

		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Utilisée 0-5 ans		67%	33%	48%	60%	40%	56%
Utilisée adultes		82%	33%	68%	78%	50%	73%
Total	n=	27	3	25	45	10	55

15. Présence d'une source de revenu régulier

8a. **Est-ce que dans votre maison :**

Quelqu'un touche un salaire du			❑ Quelqu'un touche une pension/retraite ?	❑ Un parent en ville/à l'étranger vous envoie régulièrement de l'argent ?	❑ Sans salaire, ni pension ni qq. qui envoie de l'argent
❑ Gouvernement	❑ Entreprise locale	❑ Entreprise étrangère			

Observations et précisions.....

Presence revenu régulier dans la famille / Presence of regular income in the family

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Salarié gouvernement		0%	0%	0%	0%	0%	0%
Salarié local		4%	0%	5%	5%	0%	4%
Salarié international		0%	0%	0%	0%	0%	0%
Retraité		2%	8%	0%	1%	5%	2%
Salaire Projet		0%	0%	0%	0%	0%	0%
QQ qui envoie l'argent		6%	8%	16%	8%	19%	11%
Sans salaire		88%	83%	79%	86%	76%	84%
Total	**n=**	**49**	**12**	**43**	**83**	**21**	**104**
Score Regular Income		**0.23**	**0.25**	**0.30**	**0.25**	**0.29**	**0.26**

16. Sources de revenus qui dépassent 100.000 FC dans l'année et revenu moyen par ménage

8d. **Avez-vous vendu (ou gagné) pour plus de 100 kFCFA ces douze derniers mois, grâce à la vente de l'un des produits suivants? : Indiquez éventuellement le montant, même s'il est inférieur à 100 kFCFA.**

❑ Culture de rente (café)	❑ Produits d'élevage	❑ Transferts	❑ Salaires
❑ Produits maraîchers	❑ Produits des champs	❑ Artisanat/petits boulots	❑ Commerce
❑ Autres salaires	❑ Pêche	❑ Chasse	❑ Rien gagné de plus de 100 kFCFA
❑ Boissons locales	❑ Orpaillage	❑	❑

Ventes de plus de 100.000 Fc / Sales of produce for more than 100.000 Fc or 200 US$

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Vivres		71%	91%	67%	74%	60%	72%
$Commerce		31%	36%	28%	26%	50%	30%
Pêche		50%	18%	2%	33%	0%	27%
$Artisanat		21%	0%	19%	21%	5%	18%
Produits d'Elevage		15%	9%	7%	13%	0%	11%
$Salaires		10%	9%	7%	10%	5%	9%
Spontaneously cited		0%	18%	12%	4%	20%	7%
Rien vendu		0%	0%	12%	4%	10%	5%
Transferts de l'étranger		2%	0%	7%	4%	5%	4%
Chasse		0%	0%	2%	1%	0%	1%
Total	**n=**	**48**	**11**	**43**	**82**	**20**	**102**
Score More than 100 kfc sold		**4.00**	**3.64**	**3.26**	**3.78**	**3.10**	**3.65**

17. Présence d'équipements dans la maison

8b. Que possédez-vous comme équipement** ?

❑ Tronçonneuse	❑ Pousse-Pousse	❑ Machine à coudre	❑ Téléphone Mobile
❑ Motopompe	❑ Fusil de chasse	❑ Vélo	❑ Filet de pêche (>100$)
❑ Electricité Sonel/voisins	❑ Moulin mécanique maïs/manioc	❑ Salle à manger de > 50 kF	❑ Pirogue
❑ Radio qui fonctionne	❑ Télévision	❑ Congélateur/frigidaire	❑ Hors bord
❑ Moto ou Mobylette	❑ Voiture	❑ Marchandises en stock	❑ Autre* (valant > 50 kF/100 $)
❑ Groupe électrogène	❑ Bétail (pour + de 50 kF)	❑	❑
❑	❑	❑	❑ Sans équipement

** seulement matériel fonctionnel ou réparable sans intervention ou coût, sinon indiquer « en panne » * (congélateur, meubles, équipement pour l'entreprise, etc.)

Présence d'équipements dénommés / presence of specifically named posessions

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Radio fonctionnel		62%	42%	30%	58%	5%	47%
Moto		31%	17%	33%	32%	23%	30%
Sans équipement		15%	33%	42%	20%	59%	28%
MobilePhone		29%	25%	19%	26%	18%	24%
Filet >50kF		42%	17%	5%	31%	0%	24%
Groupe electrogene		25%	8%	23%	25%	14%	22%
Téléviseur		25%	8%	23%	25%	14%	22%
Pirogue		33%	8%	5%	24%	0%	19%
Fond de commerce		19%	8%	5%	12%	14%	12%
Velo		2%	0%	19%	11%	0%	8%
Tronçonneuse		2%	0%	14%	5%	14%	7%
Equipement(s) nommé(s) spontanément		8%	0%	7%	7%	5%	7%
Pousse		0%	17%	7%	5%	5%	5%
Moulin maïs		2%	0%	9%	6%	0%	5%
Bétail		4%	0%	2%	4%	0%	3%
Voiture		2%	0%	2%	2%	0%	2%
Machine à coudre		0%	8%	0%	0%	5%	1%
Motopompe		0%	0%	2%	1%	0%	1%
Fusil		0%	0%	2%	1%	0%	1%
Total	n=	52	12	43	85	22	107
Score Equipment		4.13	2.17	3.70	4.18	2.05	3.74

18. Présence d'épargne

8c. Quelqu'un, dans votre ménage, participe-t-il à une caisse d'épargne ?		❑ Oui	❑ Non	Montant de l'épargne de l'année dernière ou montant versé régulièrement ?	KF
..... à une tontine ?	❑ Non	❑ Oui	❑ hebdomadaire	❑ tous les 15 jours	❑ mensuelle
❑ Banque/caisse d'épargne		Montant de la cotisation:	cfa	Montant du « tour » de tontine :	Fcfa

Présence de tontine

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Epargne		64%	25%	61%	59%	55%	58%
Sans épargne		37%	75%	40%	41%	46%	42%
Total	n=	52	12	43	85	22	107
Score savings group		0.63	0.25	0.63	0.60	0.55	0.59

Fréquence ou lieu d'épargne / Saving frequency or saving institution

		Village			Genre chef de ménage		
Frequence tontine		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
15 jours		6%	8%	5%	5%	9%	6%
hebdomad		8%	17%	28%	13%	32%	17%
mensuel		2%	0%	7%	5%	0%	4%
Sans tontine		37%	75%	40%	41%	46%	42%
nsp		48%	0%	21%	37%	14%	32%
Total	n=	52	12	43	85	22	107

Tontine montant pour ceux qui cotisent / Saving groups - average amount for those who save

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Montant par session	moyenne	10 773 F	3 000 F	16 119 F	13 740 F	8 050 F	12 639 F
	n=	33	3	26	50	12	62

19. Achats médicaments, décès et naissances

9a. **Avez-vous acheté des médicaments (remèdes) au cours des six derniers mois ? Où ?**

❑ Médecine traditionnelle	❑ Hôpital/dispensaire	❑ Pharmacie	❑ infirmier non reconnu	❑ Marché/boutique/ambulants	❑ Rien acheté

9b. **Y a-t-il eu un (ou des) décès dans votre ménage, au cours des 12 derniers mois ?** Notez avec précision le sexe et l'âge (années ou mois) au moment du décès			❑ Oui	❑ Non
Sexe M / F Age :	Sexe M / F Age :	Sexe M / F Age :		
9c. **Y a-t-il eu une (ou des) naissance(s) dans votre ménage, au cours des 12 derniers mois ?** Notez le sexe et la date de naissance (mois et année) pour chaque nouveau-né			❑ Oui	❑ Non

L'enfant est né	❑ A domicile seule	❑ A domicile + sage femme traditionnelle	❑ A domicile avec sage femme qualifiée	❑ A l'hôpital-Centre de santé

Médicaments achetés depuis 6 mois

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
179a-Medicine traditionnelle		67%	50%	56%	59%	68%	61%
178-Hopital dispensaire		77%	92%	84%	81%	82%	81%
180-Pharmacie de ville		56%	83%	23%	45%	50%	46%
179-Infirmier non reconnu		0%	0%	5%	2%	0%	2%
181-Marchands ambulants		65%	75%	37%	58%	46%	55%
182-Sans médicaments		17%	8%	12%	13%	18%	14%
Total	**n=**	**52**	**12**	**43**	**85**	**22**	**107**
Score medicines bought		**4.08**	**5.17**	**3.44**	**3.95**	**3.91**	**3.94**

Les données sur l'âge au décès et le nombre de naissances sont très peu robustes, eu égard du petit nombre d'observations.

Décès et naissances depuis depuis 1 an / Deceased / born during last one year

		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Nombre de naissances/100	moyenne	8.33	0.00	39.02	16.25	33.33	19.80
Nombre de décès/100 familles	moyenne	24.00	0.00	18.60	15.66	31.82	19.05
	Valid N	50.00	12.00	43.00	83.00	22.00	105.00
0-5 ans DCD/100 familles	moyenne	20.00	0.00	44.20	24.10	40.90	27.60
	n=	50.00	12.00	43.00	83.00	22.00	105.00
deces1	moyenne	22.29	0.00	11.33	14.17	18.89	15.32
	Valid N	12.00	0.00	21.00	25.00	8.00	33.00
deces2	moyenne	0.17	0.00	0.33	0.19	0.25	0.22
	Valid N	4.00	0.00	2.00	3.00	3.00	6.00
deces3	moyenne	0.00	0.00	0.17	0.00	0.17	0.17
	Valid N	0.00	0.00	1.00	0.00	1.00	1.00
Score 0-5 DCD: 1-Average*-10		**-2.00**	**0.00**	**-4.42**	**-2.41**	**-4.09**	**-2.76**
äge moyen au décès		**16.8 ans**		**9.9 ans**	**12.7 ans**	**12.7 ans**	**12.7 ans**

20. Maladies des enfants

11a. Questions importantes à poser aux femmes uniquement : insister auprès du CdM pour qu'il fasse venir une femme pour y répondre

Est-ce qu'il y a des enfants âgés de 1 à 4 ans dans votre maison ?	❑ Oui	❑ Non	❑
Est-ce qu'un de ces enfants a eu la diarrhée au cours : des 7 derniers jours ? soit, plus de trois selles liquides dans la journée	❑ Oui	❑ Non	❑ Sans enfants 1-4 ans
Est-ce qu'un de ces enfants a été malade au cours : des 7 derniers jours ? soit, avec de la fièvre et couché pendant au moins une demie journée	❑ Oui	❑ Non	❑ Sans enfants 1-4 ans
Est-ce qu'un de vos enfants de 1 à de 10 ans souffre d'une maladie de la peau comme la gale	❑ Oui	❑ Non	❑ Sans enfants 1-10 ans

Est-ce que vous enfants ont eu ... / Have any of your children suffered from ..

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Diarrhée 1 sem		18%	10%	28%	22%	17%	21%
Score Diarrhea		**-0.18**	**-0.10**	**-0.27**	**-0.22**	**-0.17**	**-0.21**
Fievre 1 semaine		19%	18%	39%	28%	25%	27%
Total	**n=**	**48**	**11**	**41**	**80**	**20**	**100**
Score Fever		**-0.19**	**-0.18**	**-0.39**	**-0.27**	**-0.25**	**-0.27**
Maladie de la peau		12%	18%	22%	17%	16%	17%
Total	**n=**	**43**	**11**	**41**	**76**	**19**	**95**
Score Skin Disease		**-0.12**	**-0.18**	**-0.22**	**-0.17**	**-0.16**	**-0.17**

21. Avez-vous mangé du poisson ou de la viande au cours de la journée d'hier ?

10a. Avez-vous mangé du poisson ou de la viande au cours de la journée d'hier ?				Combien de repas avez-vous mangé hier ?	____ repas
❑ Sans viande ni poisson	❑ Du gibier/chenilles etc.	Nom de l'espèce ?			
❑	❑ De la viande d'élevage	Nom de l'espèce ?			
❑ Du poisson pêché localement (mer ou rivières locales)		❑ frais : nom		❑ fumé ou séché	
❑ Du poisson venant d'ailleurs	❑ frais	❑ fumé ou séché	❑ en boîte	❑ congelé	

Consommation de viande/poisson

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Sans viande/poisson		13%	75%	45%	32%	8%	28%
gibier		9%	25%	52%	19%	67%	26%
viande		15%	0%	0%	10%	0%	9%
Poisson de mer		0%	0%	0%	0%	0%	0%
Poisson eau douce		70%	0%	3%	45%	17%	41%
Autre poisson		0%	0%	3%	0%	8%	1%
Total	n=	46	4	31	69	12	81
Score Poisson/Viande		1.65	0.17	0.81	1.20	0.95	1.15

Consommation de viande/poisson

		Village			Genre chef de ménage		
Consommation de viande/poisson		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Lièvre		8%	8%	35%	15%	32%	19%
Pangolin		0%	0%	2%	0%	5%	1%
boeuf		14%	0%	0%	8%	0%	7%
Poisson frais		62%	17%	12%	39%	27%	36%
Poisson séché/fumé		0%	33%	21%	8%	27%	12%
Total	n=	52	12	43	85	22	107

22. Eau de boisson consommée

Eau(x) de boisson consommée(s) :	A. Rivière-marigot	B. Source non aménagée	C. Source aménagée	D. Puits simple	E. Forage	F. Puits fermé traité Javel	G. Bouteilles	H. Eau filtrée

Eau de boisson consommée

		Village			Genre chef de ménage		
Eau de boisson		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
a-Rivière-Ruisseau		7%	0%	0%	4%	0%	3%
b-Source non aménagée		67%	36%	28%	48%	45%	47%
c-source aménagée		18%	0%	51%	29%	30%	30%
d-puits simple		7%	64%	0%	9%	15%	11%
e-forage		0%	0%	21%	9%	5%	8%
g-bouteilles		2%	0%	0%	0%	5%	1%
Total	Total	45	11	39	75	20	95

23. Voyage du chef de ménage

10a. Avez-vous CdM voyagé vers une grande ville depuis un an?	❑ Douala	❑ Yaoundé	❑ > 100 km	❑	❑ Non
Dans quel but ?					

Voyage depuis 1 an / Travelled since 1 year

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Avec voyage		90%	64%	88%	85%	90%	86%
Total		50	11	41	82	20	102
Score voyage		0.90	0.64	0.88	0.85	0.90	0.86

Destinations des voyages/Travel destinations

		Village			Genre chef de ménage		
Nom de la ville		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Bertoua		36%	43%	69%	51%	50%	51%
Yaoundé		11%	14%	8%	12%	6%	10%
Autre >100 km		9%	29%	6%	9%	11%	9%
Bétaré Oya		14%	0%	3%	9%	6%	8%
Ngaoundal		11%	14%	0%	6%	11%	7%
Belabo		5%	0%	6%	3%	11%	5%
Tibati		9%	0%	0%	4%	6%	5%
Ngaoundéré		2%	0%	6%	4%	0%	3%
Etranger		0%	0%	3%	1%	0%	1%
Garoua-boulaï		2%	0%	0%	1%	0%	1%
Total	n=	44	7	36	69	18	87

Raisons de Voyage

		Village			Genre chef de ménage		
Pourquoi le voyage		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
visite familiale		48%	50%	50%	48%	53%	49%
hôpital		25%	17%	6%	19%	6%	16%
achats professionnels		0%	33%	17%	9%	12%	9%
commerce		11%	0%	8%	9%	12%	9%
service		7%	0%	3%	6%	0%	5%
education		2%	0%	6%	3%	6%	4%
balade		5%	0%	0%	3%	0%	2%
eglise		0%	0%	6%	1%	6%	2%
funéraillles		2%	0%	3%	1%	6%	2%
vacances		0%	0%	3%	1%	0%	1%
Total	n=	44	6	36	69	17	86

24. Localisation et quantité des terrains agricoles, régime foncier et qualité agronomique des terrains.

Localisation des terrains agricoles (au village et ailleurs)

12. Localisation de tous vos champs	Distance du village :1-<10 mn, 2-10-<30 mn, 3->30 mn	Surface cultivée	Surface en réserve/jachère	1.-Titre; 2.-Achat; 3.-Location; 4.-Métayage; 5.-gratuit; 6.-Propriété Traditionnelle; 7.-Prop. Familiale ; 8-titre collectif			Qualité terres: 1-mauvais ; 2-moyen ; 3-bon
					❑ Hommes	❑ Femmes	…/3
					❑ Hommes	❑ Femmes	…/3
					❑ Hommes	❑ Femmes	…/3

Seulement répondu pour les champs de Lom Pangar : moyenne déclarée des champs 2.3 ha ; moyenne déclarée des réserves 3.7 ha.

25. Intervenants et intrants agricoles

13. **Utilisez-vous:**	O / N - Main d'œuvre payée	O / N – Bœufs	O / N - Engrais	O / N - Semences améliorées	O / N - Tontine de travail	O / N – Aide agronomes

Loyer payé : Périodicité du paiement : X : annuel X : une fois pour plusieurs années. A qui :

Seulement répondu pour les champs de Lom Pangar :

MO Local payée	Bœufs	Semences améliorées	Tontine	Engrais	Agronome
49%	51%	26%	23%	3%	3%

26. Produits cultivés, achetés et vendus

14. **Agriculture** (cocher la case si la culture est cultivée CETTE ANNEE, entourer la lettre C si cultivé , A si acheté et V si Vendu)						❑ Surface totale :	ha
Manioc	C – A – V	Maïs	C – A – V	Haricots	C – A – V	Macabo/taro	C – A – V
Banane	C – A – V	Arachides	C – A – V	Maraîcher (ail, oignon, tomate)	C – A – V	Plantain	C – A – V
Pommes de terre	C – A – V	Patates douces	C – A – V	Canne-à-sucre	C – A – V	Arbre à pain	C – A – V
Café /cacao	C – A – V	Graines concombre	C – A – V	Ignames	C – A – V	.....	C – A – V

Crops grown - Produits cultivés - Code = 1

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Manioc	1%	85%	100%	90%	86%	100%	89%
Macabo/taro	2%	67%	100%	78%	75%	79%	76%
Maïs	3%	70%	67%	78%	73%	68%	72%
Bananes	4%	57%	83%	70%	67%	58%	65%
Plantain	5%	52%	75%	73%	65%	58%	63%
Arachides	6%	41%	25%	65%	49%	47%	49%
Patates Douces	7%	54%	58%	35%	49%	37%	47%
Concombres	8%	30%	42%	18%	32%	5%	27%
Canne à sucre	9%	11%	33%	35%	22%	32%	24%
Haricots	10%	15%	17%	0%	9%	11%	9%
Maraîcher	11%	4%	8%	0%	1%	11%	3%
Total	Total	46	12	40	79	19	98

Products sold - Produits vendus Code =3

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Manioc	1%	80%	83%	80%	81%	79%	81%
Macabo/taro	2%	54%	67%	55%	58%	47%	56%
Maïs	3%	67%	50%	55%	63%	47%	60%
Bananes	4%	54%	83%	63%	63%	53%	61%
Plantain	5%	46%	50%	65%	58%	37%	54%
Arachides	6%	39%	25%	48%	42%	37%	41%
Patates Douces	7%	44%	33%	18%	34%	21%	32%
Concombres	8%	28%	25%	5%	22%	5%	18%
Canne à sucre	9%	7%	8%	13%	10%	5%	9%
Haricots	10%	11%	8%	0%	6%	5%	6%
Maraîcher	11%	2%	0%	0%	1%	0%	1%
Total	Total	46	12	40	79	19	98

Crops bought -Produits achetés Code= 2

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
Manioc	1%	54%	50%	20%	43%	26%	40%
Macabo/taro	2%	30%	33%	10%	22%	26%	22%
Maïs	3%	28%	42%	10%	23%	21%	22%
Bananes	4%	35%	42%	15%	25%	37%	28%
Plantain	5%	24%	8%	15%	15%	32%	18%
Arachides	6%	50%	67%	30%	47%	32%	44%
Patates Douces	7%	26%	25%	8%	19%	16%	18%
Concombres	8%	15%	17%	10%	14%	11%	13%
Canne à sucre	9%	9%	17%	10%	8%	21%	10%
Haricots	10%	11%	0%	0%	5%	5%	5%
Maraîcher	11%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Total	Total	46	12	40	79	19	98

27. Revenus des ménages (détails)

15. **Ici s'efforcer à obtenir toutes les sources de revenu du ménage, au cours des 12 derniers mois, avec un maximum de précision**
(indiquez TOUJOURS le montant EN kF, ne pas faire des calculs, mais noter 20 x 300 pour vingt pots vendus)

❑ Manioc	❑ Maïs	❑ Haricots	❑ Macabo/Taro
❑ Banane	❑ Arachides	❑ Patates douces	❑ Graines concombre
❑ Plantain	❑ Canne à sucre	❑ Produits Maraîchers	❑ Ignames
❑ Arbre à pain	❑ Citrus	❑ Mangues	❑ Avocats
❑ Autres fruits	❑ Noix de coco	❑ Autres Vivres	
❑ Salaires	❑ Artisanat	❑ Petits Boulots	❑ Grd Commerce (boutique)
❑ Loyers	❑ Boissons	❑ Bois & Charbon	❑ Petit Commerce
❑ Chasse	❑ Pêche	❑ Cueillette/Collecte	❑ Bœufs Petit Bétail
❑ **Transferts**	❑ Vin de palme	❑ Tourisme	❑ Retraite

Income in 1,000 CFA Francs - Revenus in 1,000 Franc CFA

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	Hôte	Den Deng	Hommes	Femmes	Total
$Manioc	kFcfa	143.4	53.3	158.5	131.4	174.5	140.1
$Maïs	kFcfa	63.3	36.0	46.8	62.7	17.7	53.6
$Haricots	kFcfa	2.2	2.3	0.0	1.3	1.2	1.3
$Soja	kFcfa	26.5	16.8	35.2	31.4	19.6	29.0
$Maraîcher	kFcfa	4.8	0.0	0.0	2.9	0.0	2.3
$Bananes	kFcfa	16.8	36.4	94.5	58.2	22.6	51.0
$Arachides	kFcfa	13.0	28.9	21.3	20.4	9.0	18.1
$Patates Douces	kFcfa	9.5	2.5	1.9	6.4	2.7	5.6
$Concombres	kFcfa	51.8	9.8	1.9	33.4	0.1	26.7
$Pommes de Terre	kFcfa	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
plantain	kFcfa	29.3	40.9	52.6	43.0	28.8	40.2
Canne à sucre	kFcfa	1.3	1.8	0.4	1.2	0.3	1.0
Cacao	kFcfa	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
$ignames	kFcfa	4.3	0.5	0.8	2.7	1.7	2.5
$arbre à pain	kFcfa	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
$Citrus	kFcfa	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
$Mangues	kFcfa	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1
$Avocats	kFcfa	0.1	0.0	0.4	0.2	0.2	0.2
$Noix de coco	kFcfa	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
$noix de palme	kFcfa	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
$salaire	kFcfa	37.6	109.1	37.2	41.9	57.1	45.0
$Artisanat	kFcfa	0.0	0.0	0.8	0.0	1.7	0.3
$petits boulots	kFcfa	125.8	11.4	48.3	98.3	15.7	81.6
$GdCommerce	kFcfa	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
$PtCommerce	kFcfa	414.6	73.6	126.2	240.2	334.7	259.3
$Fruits	kFcfa	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
$Projet Lom Pangar	kFcfa	0.8	0.0	2.2	1.6	0.0	1.3
$Boissons locales	kFcfa	0.0	9.1	12.3	2.7	19.5	6.1
$Bois_charbon	kFcfa	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
$Autres vivres	kFcfa	0.0	0.0	0.2	0.1	0.1	0.1
$Chasse	kFcfa	0.0	0.0	2.0	0.4	2.5	0.8
$Pêche	kFcfa	357.8	10.9	13.8	224.1	0.0	178.8
$collecte	kFcfa	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
$boeufs	kFcfa	52.2	0.0	0.0	31.4	0.0	25.1
$petitbétail	kFcfa	1.5	0.0	5.4	3.6	0.5	3.0

$transferts	**kFcfa**	0.1	9.1	11.5	2.1	20.2	5.8
$PrimeDépart	**kFcfa**	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
$retraite	**kFcfa**	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
$autre	**kFcfa**	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
kFcfa		1 356.6	452.3	674.6	1 041.8	730.5	979.0
Total	**kFcfa**	1 356.6	452.3	674.6	1 041.8	730.5	979.0
	Total	**50**	**11**	**43**	**83**	**21**	**104**

28. Revenus et dépenses alimentaires des ménages (Sommaire)

15. **Ici s'efforcer à obtenir toutes les sources de revenu du ménage, au cours des 12 derniers mois, avec un maximum de précision**
(indiquez TOUJOURS le montant EN kF, ne pas faire des calculs, mais noter 20 x 300 pour vingt pots vendus)

❑ Manioc	❑ Maïs	❑ Haricots	❑ Macabo/Taro
❑ Banane	❑ Arachides	❑ Patates douces	❑ Graines concombre
❑ Plantain	❑ Canne à sucre	❑ Produits Maraîchers	❑ Ignames
❑ Arbre à pain	❑ Citrus	❑ Mangues	❑ Avocats
❑ Autres fruits	❑ Noix de coco	❑ Autres Vivres	
❑ Salaires	❑ Artisanat	❑ Petits Boulots	❑ Grd Commerce (boutique)
❑ Loyers	❑ Boissons	❑ Bois & Charbon	❑ Petit Commerce
❑ Chasse	❑ Pêche	❑ Cueillette/Collecte	❑ Bœufs Petit Bétail
❑ **Transferts**	❑ Vin de palme	❑ Tourisme	❑ Retraite
Combien dépensez-vous pour la nourriture ?	❑ **par semaine**		

Revenus in 1,000 Franc CFA

		Village			Genre chef de ménage		
		Lom Pangar	**Hôte**	**Den Deng**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**
Agriculture/élevage	**kF**	420 KF	229 KF	420 KF	430 KF	279 KF	400 KF
Fruits	**kF**	0.1 KF	0.0 KF	0.5 KF	0.3 KF	0.2 KF	0.3 KF
Chasse-collecte	**kF**	0.0 KF	0.0 KF	2.0 KF	0.4 KF	2.5 KF	0.8 KF
pêche	**kF**	358 KF	11 KF	14 KF	224 KF	0 KF	179 KF
Salaires/retraites	**kF**	38 KF	109 KF	39 KF	44 KF	57 KF	46 KF
transferts	**kF**	0 KF	9 KF	12 KF	2 KF	20 KF	6 KF
commerce	**kF**	415 KF	74 KF	126 KF	240 KF	335 KF	259 KF
Autres revenus	**kF**	126 KF	21 KF	61 KF	101 KF	37 KF	88 KF
revenu total	**kF**	1 357 KF	452 KF	675 KF	1 042 KF	731 KF	979 KF
	Total	**50**	**11**	**43**	**83**	**21**	**104**

Dépense de nourriture par semaine

	Lom Pangar	**Hôte**	**Den Deng**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**
moyenne kFcfa	5 617	n/a	n/a	5 462	7 200	5 617
médiane kF	5 000			5 000	6 000	5 000
Total	**45**			**41**	**4**	**45**

29. Dépenses annuelles (question demandée seulement chez les ménages à réinstaller)

Section 3 - DEPENSES DU MENAGE (à remplir pour les numéros impairs qui se terminent par 1-3-5-7-9)

Fournir la liste des principales dépenses du ménage en 2009, en Francs CFA par an, sur la base de la classification suivante.

Pour chaque dépense indiquer si c'est par an, par mois, par semaine ou par jour au cas ou s'est différent de la fréquence indiquée.

❑ Santé et soins (par an)	❑ Logement (réparations, autres): (par an)
❑ Frais de scolarité : (par an)	❑ Frais de logement et ration des élèves en ville (par mois)
❑ Fournitures scolaires : (par an)	❑ Habillement et chaussures (par an)
❑ Transport : (par an)	❑ Intrants agricoles : (semences, engrais, main d'œuvre)
❑ Nourriture Sel, savon et condiments (par semaine)	❑ Bois, pétrole et bougies (par semaine)
❑ Boisson et tabac (par semaine)	❑ Cérémonies familiales et funérailles (par an)
❑ Eglise et quêtes (par semaine)	❑ Mariages et dots (par an)
❑ Equipements maison et cuisine (par an)	❑ Assistance aux parents et famille (par an)
❑	❑ Téléphone mobile

Dépenses en 1,000 Francs CFA (kFcfa)

		Lom Pangar	Villages Hôte	Deng Deng	Hommes	Femmes	Total
-santé		136 kF			138 kF	109 kF	136 kF
-Scolarité		14 kF			13 kF	24 kF	14 kF
-Fournitures		20 kF			18 kF	40 kF	20 kF
-Transport		95 kF			82 kF	243 kF	95 kF
-Nourriture		215 kF			210 kF	275 kF	215 kF
-Boissons		254 kF			259 kF	197 kF	254 kF
-Eglise		44 kF			42 kF	65 kF	44 kF
-equipements		54 kF			56 kF	36 kF	54 kF
-Logement		39 kF			40 kF	28 kF	39 kF
-Ration		48 kF			50 kF	23 kF	48 kF
-Habillement		65 kF			63 kF	91 kF	65 kF
-Intrants		6 kF			7 kF	1 kF	6 kF
-SelSavon		108 kF			116 kF	29 kF	108 kF
-Cérémonies		18 kF			16 kF	40 kF	18 kF
-Téléphone portable		18 kF			16 kF	33 kF	18 kF
-Peche		4 kF			4 kF	0 kF	4 kF
Total		1 138 kF			1 130 kF	1 230 kF	1 138 kF
Nombre de ménages		49			45	4	49

30. Pêche en mer et en rivière

Localisation des zones de Pêche et instruments de Pêche en mer et en rivière

Mer ou rivière	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Noms des zones de pêche				
Qui pêche? Hommes-Femmes-Enfants)				
Avec quel outil				

a. Pas de pêche	b. Pirogue	c. Moteur hors bord	d. Voile	e.	f.
g. Filet dormant	h. Epervier	i. Nasse	j. Hameçon-ligne	k. Barrage	l. harpon
m. Vente poisson frais	n. Vente poisson fumé	o. Autoconsommation	p. Coopérative	q.	r.

Pêche en Rivière

		Lom Pangar	Villages Hôte	Deng Deng	Hommes	Femmes	Total
g-filet dormant		92%			92%		92%
b-pirogue		88%			88%		88%
j-pêche à la ligne		88%			88%		88%
i-nasses		64%			64%		64%
k-barrage		56%			56%		56%
h-epervier		4%			4%		4%
m-vente poisson frais		52%			52%		52%
n-vente poisson fumé		52%			52%		52%
o-Poisson autoconsommation		52%			52%		52%
Nombre de ménages	**Total**	**25**			**25**		**25**

31. Chasse

Localisation des zones de chasse, personnes qui y chassent et techniques de Chasse

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Noms des zones de chasse				
Qui chasse? Hommes-Femmes-Enfants)				
Avec quel outil/moyen				

a. Pas de chasse	b. Fusil	c. Fusil prêté	d. Lance	e. Arc et flèche	f. Pièges
g. Vente viande fraîche	h. Vente viande fumée	i. Autoconsommation	j.	k. Filet	l. Chien

Pas de réponses valides….. LKa cahsse est trop sensible dans la zone

32. Participez-vous à des associations, groupements ou projets de développement ? (plusieurs réponses possibles)

16. Participez-vous à des Associations, Groupements ou Projets de développement	❑ Oui	❑ Non
Si oui, lesquels ? **Exemples :** 0-GIC 1-Tontine, 2-Tontine des champs, 3-Sida, 4-Comité d'Eglise, 5-Comité Développement du village, 6-Pêche, 7-Agriculture ;8-PNDP, 9 APE ; 10-Ass. Jeunes ; 11-Ass. Femmes ; 12-Forêt communautaire		

Participation aux projets

		Ethnie			Statut réinstallation		Sexe chef de ménage		
		Iyasa etc.	Mabi etc.	Bagyeli	Réinstallable	Control	Hommes	Femmes	Total
Tontine		77%	68%	-	80%	66%	66%	86%	73%
Comité d'église		40%	45%	60%	40%	44%	41%	44%	42%
Ass. Des femmes		15%	18%	-	20%	12%	11%	25%	16%
Forêt communautaire		7%	23%	-	-	26%	14%	11%	13%
Comité de Développement du village		12%	10%	-	8%	14%	14%	6%	11%
APE: Association des Parents d'Elèves		12%	10%	-	10%	12%	14%	6%	11%
Projet de pêche		13%	5%	-	16%	4%	14%	3%	10%
Tontine champs		3%	18%	-	2%	16%	8%	11%	9%
Association des jeunes		5%	3%	-	6%	2%	6%	-	4%
GIC: Groupement d'Intérêt Commun		-	8%	-	-	6%	3%	3%	3%
Projet d'agriculture		2%	5%	-	2%	4%	5%	-	3%
pas de projets		7%	23%	40%	16%	10%	16%	8%	13%
Total	**Total**	**60**	**40**	**5**	**50**	**50**	**64**	**36**	**100**

33. Chez qui pouvez-vous emprunter de l'argent en cas d'un besoin urgent ?

18. Si vous avez un besoin urgent d'argent (maladie, voyage, deuil) où allez vous emprunter de l'argent ?

Chez qui pouvez-vous emprunter de l'argent en cas d'un besoin urgent									
		Ethnie			Statut réinstallation		Sexe chef de ménage		
		Iyasa etc.	Mabi etc.	Bagyeli	Réinstallable	Control	Hommes	Femmes	Total
Tontine		67%	38%	-	70%	44%	53%	63%	56%
A personne		16%	27%	75%	9%	30%	25%	13%	20%
Parents		9%	15%	13%	5%	17%	9%	16%	11%
Ami		4%	12%	-	5%	9%	7%	6%	7%
Voisins		4%	9%	-	7%	4%	5%	6%	6%
Beaux parents		2%	9%	-	5%	4%	4%	6%	5%
Enfants		4%	3%	-	7%	-	4%	3%	3%
Employeur		-	3%	-	2%	-	2%	-	1%
Commerçants		-	3%	13%	-	2%	2%	-	1%
Banque		2%	-	-	-	2%	2%	-	1%
Total	Total	55	34	8	43	46	57	32	89

34. Attentes et craintes du projet de port en eau profonde

19a. Quelles sont vos attentes du projet de port ?	Question répondue par M - F
19b. Quelles sont vos craintes du projet de port ?	

Attentes du projet de port en eau profonde de Kribi

		Ethnie			Statut réinstallation		Sexe chef de ménage		
		Iyasa etc.	Mabi etc.	Bagyeli	Réinstallable	Control	Hommes	Femmes	Total
Développement nsp		79%	75%	88%	82%	73%	82%	69%	77%
Emploi		61%	70%	25%	56%	73%	69%	56%	64%
Routes		34%	13%	-	26%	26%	26%	25%	26%
électricité		31%	15%	-	30%	20%	25%	25%	25%
Eau potable		16%	8%	-	12%	14%	12%	14%	13%
Réinstallation de champs et village		12%	10%	-	22%	-	11%	11%	11%
Ecole		15%	-	-	18%	-	6%	14%	9%
Formation des jeunes		8%	5%	-	2%	12%	9%	3%	7%
14 Hôpital		10%	-	-	12%	-	5%	8%	6%
Assistance pêche		-	10%	-	2%	6%	3%	6%	4%
Assisistance agricole		-	8%	-	-	6%	3%	3%	3%
nouvelles maisons		3%	3%	75%	-	6%	3%	3%	3%
Appui entreprises locales		2%	3%	-	2%	2%	-	6%	2%
Indemnisation		2%	-	-	2%	-	2%	-	1%
Construction chefferie moderne et case p		2%	-	-	2%	-	2%	-	1%
Ne sait pas		-	3%	-	2%	-	-	3%	1%
argent		-	-	25%	-	-	-	-	-
Total	Total	61	40	8	50	51	65	36	101

CRAINTES du projet de port en eau profonde de Kribi

		Ethnie			Statut réinstallation		Sexe chef de ménage		
		Iyasa etc.	Mabi etc.	Bagyeli	Réinstallable	Control	Hommes	Femmes	Total
Réinstallation village et champs		38%	105%	50%	62%	67%	62%	69%	65%
Insécurité		69%	44%	50%	72%	46%	58%	61%	59%
Baisse pêche		18%	15%	-	10%	23%	20%	11%	17%
ne plus être sur la côte		20%	7%	-	18%	12%	18%	8%	15%
pollution		5%	12%	-	6%	10%	6%	11%	8%
ne craint rien		8%	5%	25%	-	14%	3%	14%	7%
Promesses non tenues		8%	2%	-	8%	4%	8%	3%	6%
Abus autorités/Corruption		7%	5%	-	8%	4%	5%	8%	6%
Maladies nsp.		5%	5%	-	2%	8%	6%	3%	5%
Prostitution		5%	2%	-	8%	-	3%	6%	4%
Accidents		2%	7%	-	6%	2%	6%	-	4%
Nouvelle vie		5%	2%	-	8%	-	-	11%	4%
tarifs indemnsation		3%	-	-	-	4%	3%	-	2%
recrutement des locaux		2%	2%	-	2%	2%	3%	-	2%
Non écoute de pop. Locale		2%	2%	-	2%	2%	2%	3%	2%
perte d'emploi		-	5%	-	4%	-	3%	-	2%
Bruit/nuissances sonores		-	2%	-	-	2%	2%	-	1%
tombes		-	2%	-	-	2%	-	3%	1%
Instabilité des mariages		-	2%	-	-	2%	2%	-	1%
Perte zones chasse		-	2%	13%	2%	-	2%	-	1%
Total	Total	61	41	8	50	52	66	36	102